

# Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI

2018 - 2019



Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leur condition intersexuée/DSD.

## AVANT-PROPOS

Le voici: le nouveau Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI. Depuis ma nomination au poste de secrétaire d'État, la rédaction de ce plan a été une priorité au sein de la politique relative aux personnes LGBTI et je suis heureuse que nous ayons pu le réaliser.

Les Plans d'action précédents dataient déjà de 2014, mais, depuis, les différents gouvernements ne se sont pas reposés sur ses laurier: des initiatives et projets ont émergé à tous les niveaux contre la violence et la discrimination à l'égard des LGBTI. Une évolution positive, mais la discrimination et la violence homophobe, biphobe et transphobe restent malheureusement un problème de société.

Nous avons besoin d'un changement de mentalité et cela ne sera possible qu'à l'aide de mesures continues. C'est pourquoi ce Plan d'action est si important. Différents gouvernements ont uni leurs forces pour faire le nécessaire et je remercie dès lors les différentes administrations, les organismes de promotion de l'égalité des chances et les organisations du terrain qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

Avec mes collègues ministres et secrétaires d'état, je continue d'œuvrer en faveur d'une société qui donnerait les mêmes chances à tous ses membres, sans distinction d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre ou d'une éventuelle condition intersexuée/DSD.

*Zohal Demir*

Secrétaire d'État à l'Égalité des chances

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>MEMBRES DU GOUVERNEMENT IMPLIQUÉS</b> .....	<b>4</b>
Membres suivants du Gouvernement fédéral: .....	4
Coordination auprès des Communautés et des Régions: .....	4
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>2. MESURER, C'EST SAVOIR</b> .....	<b>8</b>
2.1 Homosexuels et bisexuels.....	8
2.2 Personnes transgenres .....	12
2.3 Personnes intersexuées/DSD.....	14
<b>3. MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>16</b>
<b>4. OBJECTIFS ET ACTIONS</b> .....	<b>17</b>
4.1 Égalité des chances .....	18
4.2 Travail .....	29
4.3 Sécurité et Prévention .....	32
4.4 Coopération au développement.....	35
4.5 Affaires étrangères .....	37
4.6 Justice .....	39
4.7 Santé publique, Bien-être et Famille .....	43
4.8 Fonction publique.....	47
4.9 Asile et Migration.....	49
4.10 Enseignement et Jeunesse.....	52
4.11 Médias.....	54
4.12 Sport.....	55
<b>APERÇU DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS</b> .....	<b>56</b>
<b>ABRÉVIATIONS UTILISÉES</b> .....	<b>66</b>
<b>DÉFINITIONS</b> .....	<b>67</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>69</b>
<b>NOTES DE FIN DE PAGE</b> .....	<b>70</b>

## MEMBRES DU GOUVERNEMENT IMPLIQUÉS

### **Sur demande de:**

#### **Zuhal Demir**

Secrétaire d'État  
à l'Égalité des chances,  
à la Lutte contre la pauvreté,  
aux Personnes handicapées et  
à la Politique scientifique,  
chargée de la Politique des Grandes villes

### **Avec la collaboration des:**

## Membres suivants du Gouvernement fédéral:

#### **Kris Peeters**

Ministre de l'Emploi, de  
l'Économie et des  
Consommateurs, chargé du  
Commerce extérieur

#### **Jan Jambon**

Ministre de la Sécurité et de  
l'Intérieur, chargé de la  
Régie des bâtiments

#### **Alexander De Croo**

Ministre de la Coopération  
au développement, de  
l'Agenda numérique, des  
Télécommunications et de la  
Poste

#### **Didier Reynders**

Ministre des Affaires  
étrangères, chargé de Beliris  
et des Institutions  
culturelles fédérales

#### **Koen Geens**

Ministre de la Justice

#### **Maggie De Block**

Ministre des Affaires  
sociales et de la Santé  
publique

#### **Steven Vandeput**

Ministre de la Défense,  
chargé de la Fonction  
publique

#### **Theo Francken**

Secrétaire d'État à l'Asile et  
la Migration, chargé de la  
Simplification administrative

## Coordination auprès des Communautés et des Régions:

#### **Liesbeth Homans**

##### **(Gouvernement flamand)**

Ministre de l'Administration  
intérieure, de l'Intégration  
civique, du Logement, de  
l'Égalité des chances et de la  
Lutte contre la pauvreté

#### **Bianca Debaets**

##### **(Gouvernement bruxellois)**

Secrétaire d'État chargée de  
l'Informatique, de la  
Transition numérique, de  
l'Égalité des chances, de la  
Sécurité routière, du Bien-  
Être animal et de la  
Coopération au  
développement

#### **Alda Greoli**

##### **(Gouvernement Wallon)**

Ministre de l'Action sociale,  
de la Santé, de l'Égalité des  
chances, de la Fonction  
publique et de la  
Simplification administrative

#### **Antonios Antoniadis**

##### **(Gouvernement de la**

##### **Communauté germanophone**

##### **de Belgique)**

Ministre de la Famille, de la  
Santé et des Affaires sociales

#### **Isabelle Simonis**

##### **(Communauté française)**

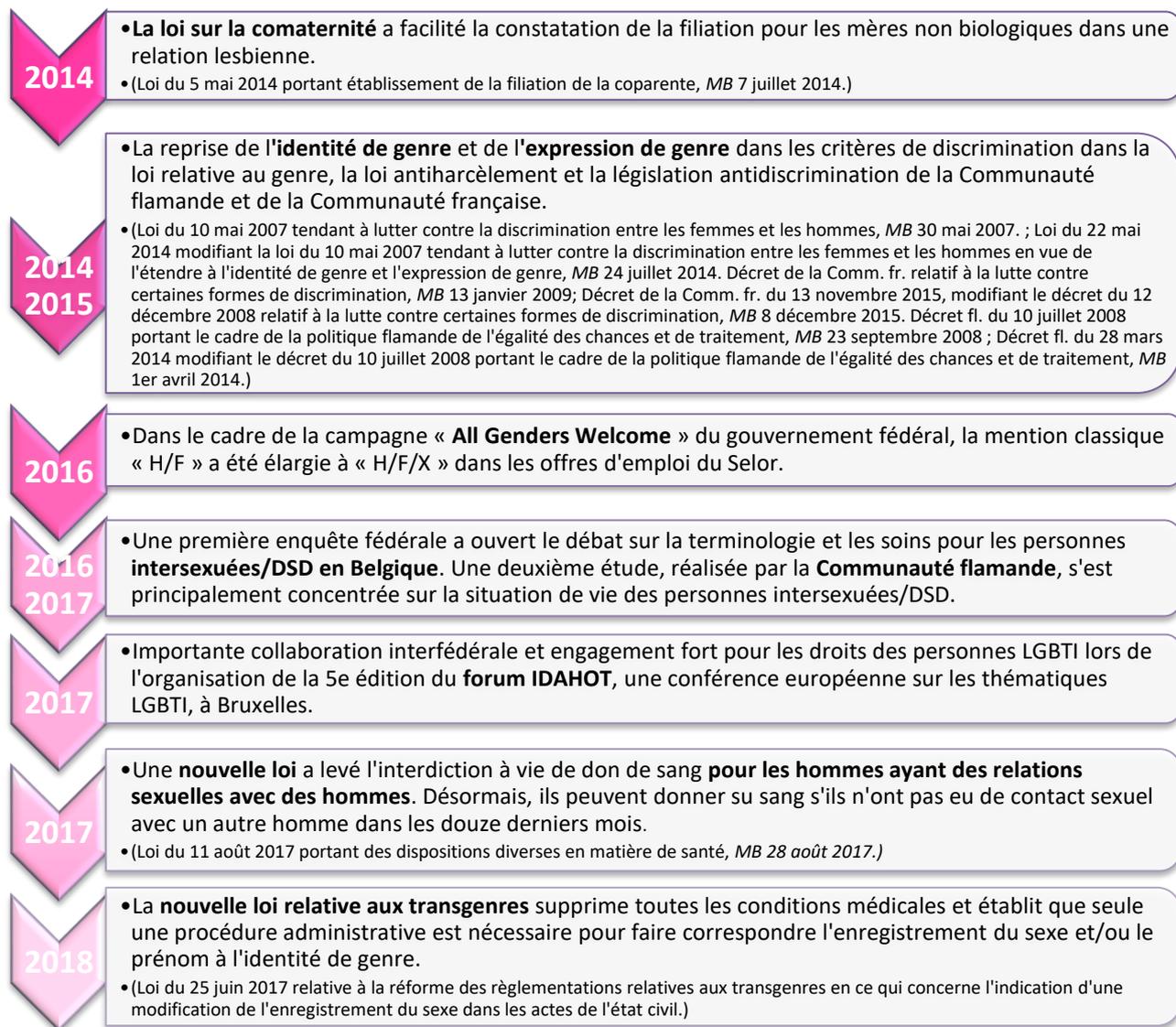
Ministre de l'Enseignement  
de promotion sociale, de la  
Jeunesse, des Droits des  
femmes et de l'Égalité des  
chances

## 1. INTRODUCTION

Avec ce Plan d'action Interfédéral, le gouvernement fédéral et les entités fédérées souhaitent prévenir et combattre la discrimination et la violence à l'égard des personnes sur base de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre ou de leur condition intersexuée/DSD. Ce Plan vient se greffer sur le *Plan d'action Interfédéral contre la violence homophobe et transphobe* et le *Plan d'action Interfédéral de lutte contre la discrimination homophobe et transphobe* lancés en janvier et juin 2013. Le premier se voulait être une réponse à une série d'incidents violents survenus dans plusieurs villes et au premier meurtre homophobe enregistré et poursuivi, à savoir celui d'Ihsane Jarfi en 2012. C'est pourquoi ce Plan d'action se concentrait principalement sur la prévention et la lutte contre les agressions à caractère homophobe ou transphobe. Le deuxième plan a été élaboré afin de réduire les conditions favorables à l'émergence de la discrimination et les problèmes qui en découlent.

L'Accord gouvernemental du gouvernement Michel indique clairement : « *Durant cette législature, le gouvernement veillera à poursuivre le développement d'une politique de tolérance zéro contre toutes les formes de violence, dont la violence sexiste, la violence sexuelle, l'homophobie et la transphobie ainsi que la violence intrafamiliale. Les plans d'action existants seront pérennisés et actualisés.* » Malheureusement, l'homophobie et la transphobie, ouvertes ou cachées, sont encore des phénomènes bien présents dans notre société. Les Plans d'action précédents ont donc été actualisés à la demande de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances, Zuhair Demir. Le choix a été fait d'élaborer un Plan d'action intégré, qui comporte à la fois des actions contre la discrimination et des actions contre la violence à l'égard des personnes LGBTI. Ce qui est nouveau, c'est que ce Plan d'action donne également une place aux personnes intersexuées ou touchées par un *disorder (ou difference) of sex development* (ci-après dénommée « DSD »). Bien que leurs besoins diffèrent de ceux des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenres, il est important d'accorder également suffisamment d'attention à ces groupes afin de briser le tabou qui entoure leur sexualité. C'est pourquoi des mesures interfédérales les concernant ont également été intégrées à ce plan. À l'échelon international, les personnes intersexuées ou DSD sont également souvent placées sous le dénominateur de LGBTI.

L'avancée qu'ont enregistré les pouvoirs publics fédéraux et les gouvernements communautaires et régionaux dans le suivi des Plans d'action Interfédéraux contre l'homophobie et la transphobie de 2013 est remarquable. Ainsi, **quelques initiatives capitales** ont été prises, par exemple:



Graphique 1: Réalisations depuis les Plan d'action Interfédéraux contre l'homophobie et la transphobie 2013-2014.

Les initiatives reprises ci-dessus démontrent que ces gouvernements s'attachent à garantir les droits des personnes LGBTI. De plus, la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale<sup>1</sup> ont chacun leur propre Plan d'action LGBTI.

Nonobstant toutes ces initiatives, les discriminations et les agressions dont sont victimes les personnes homosexuelles, bissexuelles et transgenres restent largement courantes et trop faiblement rapportées. Les chiffres (voir p. 8: Mesurer, c'est savoir) indiquent clairement que de nombreuses initiatives doivent encore voir le jour si l'on veut garantir que les personnes LGBTI aient les mêmes droits que les autres membres de notre société. L'objectif de ce Plan d'action Interfédéral est d'y contribuer.

Au sein du groupe cible LGBTI, il y a également bien sûr une importante diversité, qui n'est certainement pas négligée. Les personnes LGB handicapées, les lesbiennes et les bissexuelles,

les LGB ou personnes transgenres issus des minorités etc. ont chacun leurs propres expériences. Dans la mise en œuvre des actions, une attention particulière sera également accordée à leurs besoins spécifiques.

L'intérêt politique, la volonté politique et la force politique ont permis à la Belgique de s'installer à la deuxième position du classement ILGA en 2016<sup>2</sup>. En 2017, nous perdions deux places, notamment parce que la nouvelle Loi sur les personnes transgenres n'était pas encore passée à ce moment et parce que les Plans d'action de 2013 n'avaient pas encore été mis à jour. Nous avons toutefois l'ambition de conserver notre rôle moteur et de rester dans le top du classement. Avec ce Plan d'action Interfédéral, nous entendons joindre nos forces où cela est nécessaire afin de faire de la Belgique un des pays luttant le plus pour les droits des personnes LGBTI. Une politique que tous les gouvernements portent et que tous les groupes d'intérêts soutiennent veillera notamment à ce que l'objectif commun, à savoir la réduction drastique de la violence et de la discrimination à l'égard des personnes LGBTI, devienne une réalité.

## 2. MESURER, C'EST SAVOIR

### 2.1 Homosexuels et bisexuels

En 2016, Unia a ouvert 104 dossiers relatifs à d'éventuels actes de discrimination en raison de l'orientation sexuelle. C'est une augmentation de 12% par rapport à 2015 et de plus d'un cinquième par rapport à 2012. On remarquera ici le nombre de faits dans le domaine « société » (30%) pour lesquels il s'agit souvent de délits de haine dans l'espace public ou de disputes de voisinage (harcèlement, coups et blessures etc.). D'autres dossiers se trouvent dans le domaine média (29%) et le domaine travail (19%).<sup>3</sup>

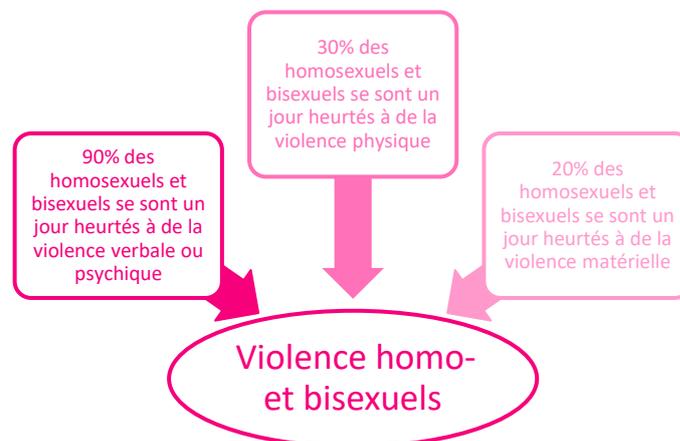
Une étude menée auprès de 2815 jeunes belges entre 18 et 21 ans a montré que l'homophobie diminue avec l'âge (mesurée entre 2008 et 2011). Le sexe s'avère être un facteur de causal majeur, l'homophobie diminuant plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Avoir des amis ayant une orientation sexuelle différente semble causer une diminution de l'homophobie pendant le développement. La religion a également joué un rôle important. Chez les répondants musulmans, l'homophobie augmente significativement plus après 3 ans que pour les autres croyants. La pratique religieuse avait aussi une influence: plus les jeunes fréquentaient les services religieux, plus ils devenaient homophobes. Les facteurs qui ont eu peu d'influence sur l'augmentation ou la diminution de l'homophobie sont l'ambition de continuer à étudier ou non, l'origine et le niveau d'éducation des parents, le fait d'avoir ou non une relation et le nombre total d'amis. L'étude a conclu, entre autres choses, que l'homophobie est associée à une vision conservatrice des rôles de genre.<sup>4</sup>

Quelque 2901 Belges ont répondu au sondage LGBT de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) en 2013. 35% des participants ont déclaré s'être sentis victimes de discrimination ou d'agression en raison de leur orientation sexuelle dans le courant de l'année précédant le sondage (moyenne UE = 47%). 15% ont déclaré se sentir discriminés dans leur travail ou dans leur recherche d'emploi (moyenne UE = 20%). 26% ont déclaré se sentir discriminés dans l'achat de biens ou dans l'accès à des services, aux soins de santé, aux services sociaux ou sur le marché des logements (moyenne UE = 32%).<sup>5</sup>

L'enquête d'attitude Beyond the Box (2013) a enquêté sur le sexisme, l'homophobie et la transphobie parmi la population belge. Cette étude a montré que les schémas de pensée rigides sur le sexe et le genre sont les facteurs prédisposant le plus à des attitudes homophobes et biphobes. En outre, certaines variables sociodémographiques sont des facteurs de prédisposition significatifs: les hommes, les personnes âgées, les personnes moins instruites, les hétérosexuels, les répondants qui ont eu moins de contacts avec les groupes minoritaires et les répondants ayant une vision idéologique religieuse sont plus homophobes et biphobes. Cependant, ces résultats pourraient être nuancés en fonction de la nature de l'homophobie et de la biphobie. Par exemple, dans l'enquête, les jeunes générations avaient

moins d'attitudes homophobes et biphobes, mais beaucoup plus d'homophobie et de biphobie actives s'y manifestaient que dans les générations plus âgées. L'étude Beyond the Box a montré également qu'il existe des différences notables dans le contexte des attitudes homophobes ou biphobes chez les hommes et chez les femmes. Chez les hommes, il semble que les attitudes homophobes et biphobes découlent principalement de la punition d'individus qui menacent la domination masculine et les valeurs hétérosexuelles dans la société. Chez les femmes, leurs attitudes semblaient provenir de croyances idéologiques, telles qu'une vision du monde conservatrice et inspirée par la religion.<sup>6</sup>

Il est apparu de l'étude du Steunpunt Gelijkekansenbeleid de l'Autorité publique flamande dédiée à la violence contre les homosexuels et bisexuels que neuf personnes concernées sur dix s'étaient un jour heurtées à la violence verbale ou psychique, trois sur dix à de la violence physique, et une sur cinq à la violence matérielle. Les victimes présentaient une estime de soi plus négative, une altération de la santé mentale et une augmentation des idées suicidaires.<sup>7</sup>



**Graphique 2: Chiffres relatifs à la violence contre les personnes homo- et bisexuels (issus de l'enquête « Violence à l'égard des homosexuels et bisexuels »).**

Le Steunpunt Gelijkekansenbeleid a également mené une étude en 2014 sur le contexte de la violence homophobe et la violence liée au genre dans l'espace public à Bruxelles. Cela comprenait l'examen du profil des auteurs et des victimes de violence homophobe. Il est notamment ressorti de l'étude que ces profils présentaient beaucoup de variation, davantage que les stéréotypes nous le laissent parfois croire.<sup>8</sup>

Diverses études montrent qu'il existe des liens entre l'homophobie et le fait de croire en une religion. Par exemple, une étude menée en 2014 a examiné l'hostilité des personnes chrétiennes et musulmanes d'origine turque et marocaine de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne, de France, d'Autriche et de Suède envers d'autres communautés. Parmi les personnes chrétiennes, 11% ne voulaient pas d'amis homosexuels, tandis que 57% des personnes musulmanes ont indiqué qu'elles ne voulaient pas d'amis homosexuels. Il semble cependant que la deuxième génération de personnes musulmanes soit moins dédaigneuse envers les personnes homosexuelles.<sup>9</sup> Une autre étude de 2017 a examiné les attitudes

négatives de 4618 jeunes chrétiens et musulmans flamands envers les personnes homosexuelles. Celle-ci montre que les personnes musulmanes ont une attitude plus négative envers les personnes homosexuelles que les personnes chrétiennes. Les deux groupes ont montré que les garçons avaient une attitude plus négative que les filles. Les personnes musulmanes d'origine turque se sont avérées avoir plus de préjugés contre l'homosexualité que les personnes musulmanes d'origine marocaine ou d'une autre origine. Les facteurs de prédiction qui sous-tendent ces attitudes négatives se sont révélés être les mêmes chez les personnes chrétiennes et les personnes musulmanes: le genre, le faible niveau d'éducation, une haute estime de soi à propos de la religion, l'autoritarisme et la religion comme réponses aux questionnements.<sup>10</sup>

En 2014, le Centre de recherche de Psychologie du Travail et de la Consommation de l'ULB a mené une étude sur la discrimination sur le lieu du travail. Il en est ressorti que près de 54% des homosexuels et bisexuels s'étaient déjà heurtés à des discours ou des comportements homophobes dans le travail.<sup>11</sup>

L'Eurobaromètre de 2015 a mis en avant que 59% de la population belge estimait que la discrimination sur base de l'orientation sexuelle était répandue. 81% étaient tout à fait d'accord que les homosexuels et bisexuels devaient avoir les mêmes droits que les hétérosexuels (moyenne UE = 71%). 90% affirmaient se sentir à l'aise avec un collègue homosexuel ou bisexuel (moyenne UE = 72%).<sup>12</sup>

Avec le sondage annuel Sociaal-Culturele verschuivingen (ci-après: SCV-survey), les pouvoirs publics flamands mesurent les opinions de la population flamande en Flandre et à Bruxelles. L'attitude vis-à-vis des homosexuels et bisexuels est périodiquement mesurée. L'enquête de 2015 montre que cette attitude est clairement devenue plus positive au cours de la dernière décennie. Les données les plus récentes du SCV concernant l'attitude de la population flamande à l'égard des LGB indiquent que l'homosexualité est largement acceptée aujourd'hui. Quelque 91% des Flamands estiment que les personnes LGB devraient pouvoir mener leur vie comme elles le souhaitent. Respectivement 62% et 67% n'ont aucun problème avec les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et des femmes avec des femmes. Le mariage homosexuel, introduit en Belgique en 2003, est approuvé par environ trois quarts de la population flamande. Et une large majorité est d'accord pour des droits d'adoption égaux pour les couples LGB. L'acceptation générale, large à première vue, s'accompagne toujours d'une attitude négative plus implicite envers l'homosexualité et la bisexualité. Près d'un cinquième des Flamands éprouveraient des difficultés si leur enfant devait vivre avec quelqu'un du même sexe.<sup>13</sup>

En 2015-2016, le Vlaams Expertisecentrum Suïcidepreventie (VLESP) a mené une étude sur le bien-être psychique de la communauté LGBT flamande. Un échantillon de 656 des personnes homosexuelles et bisexuelles a permis de mettre en lumière que 22% des homosexuels et

bisexuels ont essayé, une ou plusieurs fois, de mettre fin à leurs jours. Seuls 34,8% des personnes homosexuelles et bisexuelles n'ont jamais eu d'idées suicidaires.<sup>14</sup>

En mai 2016, à l'initiative d'Unia, iVox a publié les résultats d'un sondage<sup>15</sup> dont il est ressorti qu'environ 60% des participants indiquaient clairement ne pas avoir de problème avec les personnes homosexuelles et bisexuelles. Même dans des situations concrètes, les participants se montraient particulièrement positifs vis-à-vis des personnes homosexuelles et bisexuelles. Ainsi, près de 9 personnes sur 10 (88%) réprimanderaient un ami s'il criait « Sales PD » à un couple de gays. Plus de six personnes sur dix (63%) trouvaient ça tout à fait acceptable qu'un couple d'amis homosexuels s'embrassent en rue. 60% des femmes ont dit qu'elles ne pourraient pas être amies avec quelqu'un d'homophobe. En outre, cette étude a mis en lumière des différences notables entre les opinions des hommes et des femmes, des néerlandophones et des francophones, en fonction de l'âge et de la nature du participant et d'un éventuel contact régulier avec des homosexuels et bisexuels.<sup>16</sup>

En 2016-2017, une enquête a été menée en Communauté française sur la discrimination potentielle des homosexuels et bisexuels dans les dossiers d'adoption. Il en est ressorti que les hauts pourcentages de refus venaient principalement des quotas déterminés sur la base du nombre de parents biologiques qui avaient indiqué qu'ils préféreraient que leur enfant ne soit pas adopté par un couple LGB. Comme le nombre de couples homosexuels ou bisexuels a augmenté progressivement, mais que le nombre d'enfants à adopter en Belgique est resté stable, plus de couples homosexuels ou bisexuels sont déçus. On remarquera toutefois que les couples de même sexe échouent moins souvent que les couples hétéros dans les évaluations psychologique, médicale et sociale.<sup>17</sup>

Il existe également des études qui donnent des résultats plus positifs. Ainsi, il ressort du VRIND (2016), basé sur le sondage SCV flamand de 2015, que les différences en matière de position socioéconomique entre les homosexuels et les bisexuels d'une part et les hétérosexuels d'autre part restent relativement limitées en Flandre. Il n'y a pas de différences significatives entre l'éducation et le revenu. Il n'y a pas non plus de différences remarquables dans l'évaluation subjective de son propre état de santé. En ce qui concerne la participation sociale, il existe peu ou pas de différences entre les personnes LGB et les personnes hétérosexuelles en termes de participation culturelle, de participation à la vie associative et de participation politique. Par contre, les homosexuels et bisexuels utilisent plus souvent Internet. En ce qui concerne les contacts sociaux, il n'y a qu'une différence dans les contacts avec la famille. Ces contacts sont un peu moins fréquents chez les homosexuels et bisexuels que chez les hétérosexuels. Pour les contacts avec les voisins et les amis ou connaissances, il n'y a pas de différence. Si nous regardons la satisfaction de la vie en règle général, sur la base des résultats du SCV, aucune différence ne peut être établie entre les personnes LGB et les personnes hétérosexuelles.<sup>18</sup>

## 2.2 Personnes transgenres

En 2016, presque un signalement sur sept envoyés à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (ci-après: l'IEFH) impliquait un cas de discrimination à l'encontre des personnes transgenres (14%). Un chiffre en hausse donc (+23% par rapport à 2015), ce qui poursuit la tendance ouverte en 2014. Les signalements que l'IEFH a reçus en 2016, concernaient principalement l'accès aux soins de santé et les problèmes rencontrés avec les compagnies d'assurance ainsi que la discrimination dans le contexte du travail.<sup>19</sup>

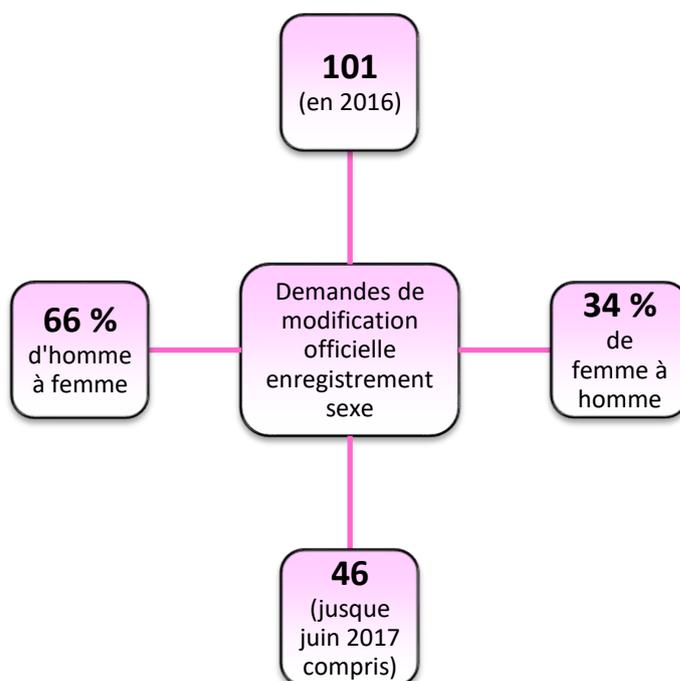
L'étude « *Geweldervaringen van transgender personen in België* » du Steunpunt Gelijkekansenbeleid du gouvernement flamand a permis de mettre en lumière que près de huit participants transgenres sur dix s'étaient déjà heurtés à des comportements violents, parmi lesquels un nombre important était de nature sexuelle. Par ailleurs, la tendance à signaler ces incidents est très faible. Seulement 6% des victimes de violence verbale, psychique, sexuelle, ou matérielle signalent les faits. Les répercussions mentales sont grandes. Ainsi, presque une victime sur cinq ne parle des faits avec personne. La victime ne veut pas ajouter à son humiliation ou pense que les autres ne comprendront pas ou ne feront pas preuve d'empathie. Néanmoins, près de quatre sur cinq indiquent que l'incident provoque des conséquences émotionnelles et quatre sur dix évitent consciemment certains endroits ou certaines personnes. Après l'incident, une à deux victimes sur dix n'osent plus exprimer leur genre intérieur de peur des réactions. En outre, les idées suicidaires et les tentatives de suicide sont très fréquentes. Une victime sur trois a déjà fait une tentative de suicide.<sup>20</sup>

Il est ressorti de l'étude du VLESP qui s'est intéressée au bien-être psychique de la communauté LGBT flamande que, sur les 248 personnes transgenres participants, 38,7% ont déjà tenté, une ou plusieurs fois, de mettre fin à leurs jours. En outre, près de 80% des personnes transgenres ont déjà envisagé le suicide.<sup>21</sup>

Avec le sondage annuel SCV<sup>22</sup> des questions sur la perception des personnes transgenres ont été introduites en 2016 pour la première fois. L'opinion des participants face à l'ambivalence des genres s'est révélée relativement négative.<sup>23</sup> Ainsi, 60% de la population trouvaient important de savoir si un interlocuteur était un homme ou une femme lors de la première rencontre. 29% étaient d'accord avec l'affirmation que « *quelque chose n'allait pas chez les personnes se sentant neutres sur le plan du genre* ». Par contre, les Flamands ne se montraient pas spécialement opposés à la transition médicale. Seuls un sur dix se séparerait d'un ami ou d'une amie si ce dernier ou cette dernière changeait d'enregistrement du sexe.

Entre le mois de janvier 1993 et le 30 juin 2017, 992 personnes ont demandé une modification d'enregistrement du sexe sur leur carte d'identité. Un pic remarquable a été enregistré en 2008, celui-ci pouvant être expliqué par une modification dans la législation<sup>24</sup>. La majorité (66%) concerne une modification de homme à femme alors que 335 personnes (34%) ont

demandé une modification de femme à homme. Il convient ici de mentionner que seule une minorité de personnes transgenres demandent une modification officielle du sexe et que ces chiffres concernent la situation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les personnes transgenres, le 1er janvier 2018. On peut s'attendre à ce que ces chiffres continuent de monter à compter de 2018 au vu de la forte simplification des procédures de changement d'enregistrement du sexe.<sup>25</sup> Il ressort des chiffres du SPF Justice que, dans la période allant du 1er janvier 2018 à la fin mars 2018, déjà 216 personnes transgenres ont demandé la modification de leur prénom. Par comparaison: en 2017, on ne comptait que 191 demandes pour toute l'année.



Graphique 3: Demandes de modification de l'indication officielle de sexe (chiffres IEFH).

Dans l'Eurobaromètre de la Commission Européenne de 2015, 83% des répondants ont déclaré se sentir confortable avec le fait de travailler avec un collègue transgenre (moyenne de l'UE = 67%). En outre, 59% de la population belge estime que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle est répandue.<sup>26</sup>

Une enquête de StepStone (2017) menée auprès de 286 personnes transgenres a mis en lumière que 62% des participants s'étaient déjà sentis discriminés au travail. Deux tiers des personnes se sentaient acceptées par leurs collègues et 76% déclaraient que les collègues ont réagi de manière positive à leur transition. Toutefois, la moitié des participants déclarent avoir déjà ressenti le besoin de cacher leur identité de genre et/ou leur expression de genre pour les collègues. Près d'un tiers indiquaient avoir quitté un travail parce que l'environnement n'était pas amical, voire même hostile. 44% des néerlandophones et 80% des francophones estimaient que les pouvoirs publics ne font pas suffisamment d'efforts pour accompagner les personnes transgenres sur leur lieu de travail.<sup>27</sup>

Au cours des dernières années, des recherches approfondies ont également été menées en Flandre sur l'environnement familial des personnes transgenres, un thème qui est resté sous-exposé jusqu'à présent. L'étude du Steunpunt Gelijkekansenbeleid<sup>28</sup> et la recherche doctorale de Myrte Dierckx (2017)<sup>29</sup> ont montré que la recherche existante, y compris au niveau international, à propos des familles transgenres se concentre principalement sur la personne transgenre elle-même et dans une moindre mesure sur la perception que les enfants et les partenaires ont des personnes transgenres. Une transition de genre d'un membre de la famille est un événement qui peut être associée à une multitude d'émotions: la tristesse, la douleur, la peur, la colère etc. De plus, ces membres de la famille ne connaissent probablement personne qui soit dans cette situation peu fréquente. Cela mène à de l'incompréhension, de la frustration, de la solitude, de la stigmatisation et a des conflits familiaux. Un environnement de soutien et de compréhension s'avère souvent crucial pour accepter la transition d'un partenaire ou d'un parent. Cependant, l'environnement hétéronormatif, l'environnement social et l'assistance professionnelle ne sont pas toujours préparés pour ce soutien de la part des membres de la famille. De son côté, la recherche internationale montre qu'un environnement familial favorable profite au bien-être de la personne transgenre.

### 2.3 Personnes intersexuées/DSD

On ne sait pas précisément combien de personnes présentent une condition intersexuée/DSD. Certaines variations intersexuées/DSD surviennent plus fréquemment que d'autres: certaines sont constatées à la naissance (ex. différence génitale), d'autres le sont à la puberté (ex. absence de menstruations) et d'autres encore ne sont jamais constatées (ex. sous-fertilité jamais testée). Pour l'instant, il n'existe aucun consensus sur ce qui fait qu'une personne présente une condition intersexuée/DSD ou non. Selon une définition large, la prévalence des variations sexuelles biologiques de naissance est estimée entre 1,7% et 1 sur 2000. Mais nous ne disposons pas de chiffres officiels. Les hôpitaux de notre pays, comme dans les autres pays européens, n'ont pas d'obligation d'enregistrement ou de communication vers les centres (d'expertise) prévoyant un enregistrement obligatoire.<sup>30</sup>

Le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe de 2015 a montré que les personnes ayant une condition intersexuée/DSD peuvent subir différentes formes de discrimination.<sup>31</sup> La discrimination peut par exemple, être fondée sur des différences physiques visibles, les caractéristiques sexuelles ou l'infertilité, mais aussi sur ce que les auteurs considèrent comme un comportement ou une apparence «non conforme au genre». Il y a plusieurs cas signalés, qui sont très variés. Cela peut inclure une discrimination directe ou indirecte dans l'accès aux soins de santé, par exemple lorsqu'un traitement médical n'est disponible que pour un sexe ou un autre malgré la présence de caractéristiques sexuelles incongrues ou lorsque la sécurité sociale est remboursée pour certaines dépenses. De plus, la discrimination se produit à l'entrée des compétitions sportives et les personnes ayant une condition intersexuée/DSD doivent faire face à l'intimidation, à la violence physique et au

discours de haine. L'étude flamande sur l'intersexuation/DSD a montré, entre autres, que les personnes ayant une condition intersexuée/DSD qui n'est pas visible, ne font pas nécessairement faire à des discriminations.<sup>32</sup>

### 3. MÉTHODOLOGIE

Ce Plan d'action Interfédéral est coordonné par la secrétaire d'État à l'Égalité des chances. Elle a demandé aux membres concernés du gouvernement fédéral d'y intégrer leurs priorités en matière de lutte contre les discriminations et la violence à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et/ou personnes intersexuées/DSD. Elle en a fait de même auprès des membres des gouvernements communautaires et régionaux compétents pour l'Égalité des Chances, lesquels jouent un rôle de coordination au sein de l'entité fédérée concernée. Les différentes actions ont ensuite été remises sur la base des variables suivantes: *livrables, indicateurs, budget* et *timing*. La secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances a également suggéré des mesures politiques aux responsables gouvernementaux concernés. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur les recommandations émises par les acteurs de terrain et les organismes de promotion de l'égalité des chances qui, en leur qualité d'experts, ont formulé des points fondamentaux. La mise en place finale des mesures relève de la responsabilité des membres concernés des gouvernements et de leurs administrations. Le suivi du Plan d'action, en tous cas, en ce qui concerne le niveau des politiques fédérales, fera l'objet d'une description dans le cadre légal que la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances souhaite mettre en place (voir 4.1, action 1). Pour l'évaluation du Plan d'action dans sa totalité, la Cellule Égalité des Chances va, dans les prochains mois, se réunir avec les administrations des entités fédérées afin de s'accorder sur le suivi permanent du plan.

Conformément à l'Accord gouvernemental du gouvernement Michel, la Cellule Égalité des Chances a été créée en 2016 afin d'apporter un soutien à la secrétaire d'État à l'Égalité des chances. La Cellule Égalité des Chances représente la mémoire institutionnelle en matière d'égalité des chances au niveau fédéral, exception faite du thème des genres, qui est traité par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Cela permet de garantir la continuité au sein du domaine politique Égalité des chances au niveau fédéral et de conserver les connaissances et l'expertise acquises à la fin d'une législature.

#### **4. OBJECTIFS ET ACTIONS**

Le présent Plan d'action est réparti par domaine politique. L'ordre de ceux-ci est aléatoire et n'implique en aucun cas un ordre d'importance. Le plan se compose de **22 objectifs** à atteindre en 2018 et 2019 par la mise en place de **115 mesures et actions**. Toutes les actions concernent la discrimination, la violence ou une combinaison de ces deux éléments à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et/ou personnes intersexuées/DSD. Etant donné que chaque membre de gouvernement est responsable pour les actions qui appartiennent à sa compétence, une politique transversale et interfédérale sera mise en place. L'objectif général sera toujours d'assurer la protection des droits des personnes LGBTI simultanément à tous les niveaux de pouvoir.

Ensuite, il est à souligner que les actions proposées ne doivent pas nécessairement s'interrompre à la fin de la législature. Certaines mesures dépassent la portée de cette législature et pourront donc être poursuivies par le prochain gouvernement.

Un aperçu de tous les objectifs et les actions est disponible à la p. 56 - 65. Afin d'éclaircir certains concepts, une liste complémentaire reprenant les abréviations et les définitions utilisées est reprise à la fin du document (voir p. 66 - 68).

## 4.1 Égalité des chances

L'Égalité des chances est une compétence transversale qui concerne tous les domaines politiques et niveaux de pouvoir. Ainsi, on retrouvera ci-dessous des actions applicables tant au niveau fédéral qu'aux niveaux fédérés. La plupart des niveaux prennent des initiatives visant à renforcer la législation protectrice des personnes LGBTI. Par ailleurs, nous avons veillé à la continuité structurelle de ce Plan d'action en en assurant un ancrage légal. La nouvelle Loi relative aux personnes transgenres est suivie de près et ses effets potentiels font l'objet d'une analyse proactive. En outre, des campagnes de sensibilisation sont mises en place afin de renforcer la perception positive des personnes LGBTI. Des efforts sont également déployés dans la collecte de données et la recherche. Différents réseaux et différentes organisations reçoivent un soutien actif de la part des responsables politiques en charge de l'Égalité des chances. Par rapport au plan d'action précédent, à savoir celui de 2013-2014, un nouveau groupe cible a été ajouté, celui des personnes intersexuées/DSD. Par ce plan d'action, nous entendons nous montrer actifs dans les transferts d'informations relatif aux personnes intersexuées/DSD.

### **Objectif 1: Assurer la rédaction et la mise en place des plans d'action à venir.**

[Action 1] La secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances souhaite la mise en place d'un cadre légal pour les plans d'action à venir contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI afin de permettre la rédaction structurelle de plans d'action et la mise en place d'actions dépassant les limites des législatures.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 1. (1)	La création d'un cadre légal au niveau fédéral pour le Plan d'action contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances

### **Objectif 2: Prendre des initiatives législatives.**

[Action 2] Depuis 2016, une commission d'experts évalue les trois lois fédérales antidiscrimination du 10 mai 2007 (Loi antidiscrimination, Loi antiracisme et Loi relative au genre). Cette commission d'évaluation a conclu un rapport intermédiaire en février 2017 dans lequel elle a inclus 33 recommandations. Celui-ci a ensuite été présenté aux Chambres. Un rapport final est prévu pour 2021. La secrétaire d'État à l'Égalité des chances prend les devants en 2018 en présentant quelques projets de loi au Conseil des ministres.

[Action 3] La Région wallonne évaluera son décret du 6 novembre 2008 de lutte contre certaines formes de discrimination. Pour ce faire, elle ajoutera notamment l'expression de

genre et l'identité de genre comme critères protégés dans son décret afin d'assurer une protection plus large à un public cible étendu aux personnes transgenres.

[Action 4] La Communauté française a modifié le décret anti-discrimination visant à renforcer la protection des personnes transgenres durant leur processus de transition: depuis la prise de décision jusqu'à l'opération de réassignation et également d'élargir la protection contre les mesures de rétorsion à l'égard de toutes les personnes défendant une victime ou témoignant en sa faveur. À titre d'exemple, si une personne transgenre en est harcelée sur son lieu de travail et décide de porter plainte, les collègues qui la soutiennent et témoignent en sa faveur devront être mieux protégés contre d'éventuelles représailles de la part des harceleurs ou de la hiérarchie.

[Action 5] Un '*test d'égalité des chances*' a été inscrit dans la législation de la Région de Bruxelles-Capitales afin de supprimer les inégalités persistantes. Ce test a également été pensé pour l'orientation sexuelle, l'expression de genre et l'identité de genre. Cela signifie que, lors de la rédaction d'une nouvelle réglementation, le gouvernement Bruxellois doit tenir compte de l'impact éventuel sur les personnes LGBTI.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 2. (2)	Modifications de la législation antidiscrimination.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 3. (3)	L'identité de genre et l'expression de genre seront ajoutés comme critères protégés dans le décret antidiscrimination.	Région wallonne
EC 4. (4)	Elargissement du décret antidiscrimination pour une meilleure protection des personnes transgenres qui traversent un processus de transition et pour les témoins dans une affaire de discrimination.	Communauté française
EC 5. (5)	Exécution d'une analyse d'impact pour les initiatives législatives concernant les personnes LGBTI.	Région de Bruxelles-Capitale

**Objectif 3: Assurer le suivi de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.**

[Action 6] En collaboration avec les administrations bruxelloises locales, la Région de Bruxelles-Capital organisera des formations pour les fonctionnaires dans le but d'assurer l'exécution de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres. Par ailleurs, un soutien dans la distribution de la brochure d'information sera fourni. Cette brochure a été rédigée dans le but d'expliquer le plus clairement possible la procédure et les conséquences sociales et juridiques de la modification de l'enregistrement du sexe.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 6. (6)	L'organisation de formations pour les fonctionnaires des administrations bruxelloises locales en vue de la mise-en-œuvre de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.	Région de Bruxelles-Capitale

**Objectif 4: Sensibiliser afin d'améliorer l'acceptation générale des personnes LGBTI.**

[Action 7] La secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances lance en 2018 une campagne visant à expliquer la thématique des personnes transgenres. Cette campagne vise à augmenter la compréhension et l'acceptation générale des personnes transgenres.

[Action 8] Les chiffres montrent que les personnes LGBT ne sont pas encore acceptées par tous les groupes de population. Pour que l'acceptation des personnes LGBT par ces groupes soit quelque chose dont on puisse discuter, la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances enverra une invitation à un certain nombre d'organisations, comme par exemple l'Exécutif des Musulmans de Belgique, et prendra l'initiative pour, ensemble avec la société civile, engager le dialogue avec eux.

[Action 9] La Région wallonne et la Communauté française actualiseront et lanceront une nouvelle fois la campagne de sensibilisation « Et toi t'es casé.e ? ». Cette campagne vise à briser les tabous et les stéréotypes concernant les personnes LGBT et s'adresse principalement aux jeunes. La Communauté française éditera également à nouveau des guides et des brochures pédagogiques. De plus, la Région wallonne réactualisera ou remplacera l'outil "Love is Love" sur base des besoins du terrain. Ces outils seront mis à disposition des services locaux, des associations et des différentes institutions qui souhaitent réaliser des animations sur cette base.

[Action 10] Gelijke Kansen Vlaanderen entend offrir des informations correctes et nuancées à l'aide de différentes brochures sur les thèmes qui touchent aux personnes LGBT. En 2018, deux brochures ont été rédigées: une brochure générale sur la thématique à l'attention des 10 à 12 ans et une brochure pour les parents des enfants vivant une diversité de genres.

[Action 11] La Communauté germanophone met en place des campagnes de sensibilisation concernant les personnes LGBTI en collaboration avec les organismes de promotion de l'égalité des chances.

[Action 12] Pendant l'événement « Bibliothèque vivante » de la Communauté germanophone, une personne LGBTI vient raconter son expérience.

[Action 13] Afin de témoigner de leur soutien et par analogie avec La Flandre, la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances et la Communauté germanophone veilleront à ce qu'un drapeau arc-en-ciel flotte sur les bâtiments publics lors de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (ci-après dénommée: IDAHOT) le 17 mai 2018. À cette date, la Région de Bruxelles-Capitale colorera différentes façades et différents passages piétons sur la voie publique dans les couleurs de l'arc-en-ciel.

[Action 14] La Région wallonne va lancer des campagnes spécifiques concernant la thématique LGBT dans le cadre du plan 'intra-francophone de lutte contre les violences conjugales'.

[Action 15] Chez quelques communautés, il existent aujourd'hui encore plus d'obstacles au niveau de l'égalité de genre et de l'acceptation de la diversité sexuelle en comparaison avec d'autres communautés. D'où la raison pour laquelle il est très important d'investir encore plus dans cette problématique. A ce fin, Gelijke Kansen Vlaanderen soutiendra en 2018 des projets expérimentaux et innovants qui se focalisent là-dessus. Concrètement, un appel aux projets sera lancé dans le courant du printemps 2018, qui s'orientera vers les différents acteurs dans la société civile, les administrations locales et le monde scientifique.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 7. (7)	Campagne de sensibilisation personnes transgenres.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 8. (8)	Favoriser la discussion avec d'autres cultures quant à la thématique LGBT.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 9. (9)	Actualisation et nouveau lancement de la campagne de sensibilisation « Et toi t'es casé-e ? » et de l'outil « Love is Love ».	Région wallonne, Communauté française
EC 10. (10)	Offre d'informations correctes et nuancées sur les thèmes touchant aux LGBT par la création, la diffusion et la réimpression de brochures.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 11. (11)	Campagnes de sensibilisation en collaboration avec Unia et l'IEFH.	Communauté germanophone
EC 12. (12)	Sensibilisation sur la thématique LGBTI pendant l'événement « Bibliothèque vivante ».	Communauté germanophone
EC 13. (13)	Drapeaux arc-en-ciel aux bâtiments publics et couleurs de l'arc-en-ciel dans les espaces publics pendant l'IDAHOT.	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances, Communauté germanophone, Région de Bruxelles-Capitale, Pouvoirs publics flamands - Diversiteitsbeleid
EC 14. (14)	Campagnes de sensibilisation concernant la thématique LGBT dans le plan 'intra-francophone de lutte contre les violence conjugales'.	Région wallonne

EC 15. (15)	Appel aux projets pour soutenir des projets qui poursuivront l'augmentation de l'égalité de genre et l'acceptation de la diversité sexuelle dans quelques communautés.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
----------------	--	---

**Objectif 5: Améliorer la communication d'informations aux personnes présentant une condition intersexuée/DSD.**

Sur demande de la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances, une étude a été menée en 2016. Celle-ci dressait l'inventaire de la terminologie et du discours de soins relatifs aux personnes intersexuées/DSD en Belgique. Ensuite, sur demande du ministre flamand de l'Égalité des chances a été effectuée une étude qui se concentrait principalement sur la situation de vie des personnes intersexuées/DSD. Les résultats des deux études<sup>33</sup> ont été présentés à la conférence IDAHOT du 19 mai 2017. Dans le sillage de ces deux études, quelques actions vont être lancées en 2018 et 2019 afin d'améliorer l'information des personnes intersexuées/DSD.

[Action 16] Des groupes de résonance vont être fondés, tant du côté néerlandophone que du côté francophone, grâce au soutien de la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances. Ces groupes ont pour mission d'affiner la politique touchant aux personnes intersexuées/DSD en Belgique. Ils seront composés de représentants de soutien entre pairs, d'associations d'intérêts (LGBT)I, d'experts du vécu, de prestataires de soins spécialisés et d'experts de différentes instances politiques et des autorités de secteurs concernés. L'objectif est d'optimiser les connections entre différents partenaires au bénéfice, entres autres, des soins, du bien-être et de la participation des personnes intersexuées/DSD et de leur famille.

[Action 17] L'étude fédérale souligne qu'il n'y a aucun consensus parmi les différents groupes d'intérêts et le monde médical quant à la terminologie et la définition utilisées. Les termes « intersexué » et « Disorders/differences of Sex Development » sont utilisés, mais d'autres dénominations circulent également. Une grande partie de la terminologie en vigueur provient du monde médical, dans lequel le jargon habituel est utile et nécessaire, mais qui est parfois en contradiction avec la perspective plus large des droits de l'homme. Il est capital de trouver une terminologie et une définition uniformes que toutes les parties prenantes utiliseront si nous souhaitons élaborer une politique pour les personnes intersexuées/DSD en Belgique et déterminer leur prévalence. Pour cette raison, la secrétaire d'État fédérale à l'égalité des chances demandera aux groupes de résonance s'ils peuvent trouver un consensus concernant la terminologie et la délimitation conceptuelle à utiliser.

[Action 18] La secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances financera deux brochures d'information accessibles à tous pour offrir un soutien fiable et pratique. Une de ces brochures se concentrera sur le besoin en information et en soutien des jeunes présentant une condition

intersexuée/DSD et leur famille. L'autre brochure d'information accorde de l'attention aux intérêts, droits et responsabilités des différents groupes impliqués afin de garantir la participation et le bien-être du groupe cible et de poursuivre la sensibilisation de la société autour du thème de la condition intersexuée/DSD.

[Action 19] Pour l'instant, les personnes présentant une condition intersexuée/DSD, leurs parents et les prestataires de soins ne disposent pas d'un aperçu des professionnels spécialisés en la matière. C'est pourquoi la secrétaire d'État à l'Égalité des chances fera rédiger une liste des prestataires de soins ayant une expérience dans la thématique intersexe/DSD. De cette manière, les personnes concernées auront la garantie qu'elles se rendent chez des professionnels disposant de l'expertise spécifique nécessaire. L'inventaire reprendra, des deux côtés de la frontière linguistique, les différentes disciplines dans lesquelles un prestataire de soins est spécialisé.

[Action 20] Gelijke Kansen Vlaanderen finance la création d'une plate-forme centrale d'information concernant la condition intersexuée/DSD. Cette plate-forme prendra l'apparence d'un site Internet et sera lancée dans le courant de l'été 2018.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 16. (16)	La création de groupes de résonance pour les personnes présentant une condition intersexuée/DSD.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 17. (17)	La recherche d'une terminologie et d'une définition uniformes pour les personnes intersexuées/DSD.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 18. (18)	La rédaction de deux brochures d'information concernant les personnes intersexuées/DSD.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 19. (19)	La rédaction d'une liste des prestataires de soins spécialisés dans la thématique des personnes intersexuées/DSD en Belgique.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 20. (20)	La création d'une plate-forme centrale d'information relative à la condition intersexuée/DSD.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances

### **Objectif 6: Garantir des points d'accueil locaux pour les LGBT.**

[Action 21] Un point d'accueil (première et deuxième lignes) pour la transphobie est installé sur le territoire de la Communauté germanophone. Ce service fournira des informations, assurera une mission de sensibilisation, recevra des personnes etc. autour de la thématique transgenre et de la discrimination potentielle des personnes transgenres. Ce point d'accueil local est installé conformément à l'accord de collaboration entre l'IEFH et la Communauté germanophone.

[Action 22] Un point d'accueil local concernant les comportements discriminatoires contre les personnes homosexuelles et bisexuelles est installé sur le territoire de la Communauté germanophone. Il s'agit d'un point de contact, d'information ainsi qu'un endroit où il sera possible de déposer plainte pour des actes discriminatoires. Des heures de permanence seront organisées pour toute question concernant le comportement discriminatoire à l'égard des homosexuels et bisexuels.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 21. (21)	Installation d'un point d'accueil local pour la transphobie.	Communauté germanophone
EC 22. (22)	Installation d'un point d'accueil local autour de la thématique de la discrimination à l'égard des personnes homosexuelles et bisexuelles.	Communauté germanophone

**Objectif 7: Collecter des informations et analyser la position des LGBT.**

[Action 23] La violence touche souvent les sous-groupes qui font partie de plusieurs ensembles stigmatisés. Ces groupes sont relativement petits, moins connus et moins visibles, mais sont souvent victimes de la violence des autres. En outre, il existe un risque que la tendance à signaler les comportements violents et le nombre concret de plaintes des sous-groupes soient relativement faibles par rapport à la réalité. Dans le cadre du programme BRAIN du SPP Politique scientifique (Belspo), la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances, en sa qualité de responsable de la Politique scientifique, a dès lors lancé un appel à projet spécifique pour une étude de prévalence de la violence sexuelle dans des sous-groupes. L'étude *UN-MENAMAIS: Understanding Mechanisms, Nature, Magnitude and Impact of Sexual violence in Belgium on female, male and transgender victims* a été lancée en mai 2017 et courra jusqu'en avril 2021. Cette étude une attention spécifique sera accordée à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et à l'expression de genre et dressera l'inventaire de la prévalence de la violence sexuelle dans la communauté LGBT.

[Action 24] En 2009, l'IEFH a analysé la situation sociale et juridique des personnes transgenres à l'aide de l'étude « *Être transgenre en Belgique* ». L'IEFH a demandé la mise à jour de cette étude en 2017 au Transgender Infopunt. Concrètement, l'étude réunira, analysera et traitera des données concernant la situation et les expériences des personnes transgenres, à l'aide d'un échantillon et d'un sondage en ligne. Grâce à cette mise à jour, l'IEFH disposera à nouveau de chiffres récents en vue d'optimiser le traitement des plaintes et le travail préparatoire des mesures politiques. Par ailleurs, l'IEFH pourra constater une éventuelle évolution par rapport à la situation en 2009. L'enquête sera bouclée dans le courant de 2018 et traduite en français et en anglais. Ensuite, les résultats seront présentés lors d'une journée d'étude fin 2018.

[Action 25] L'IEFH publie tous les ans des chiffres sur le nombre de modifications dans l'enregistrement du sexe<sup>34</sup>, ce qui implique une collaboration avec le Registre national. Le document web présente les données en fonction de l'enregistrement du sexe comme enregistré lors de la naissance, l'âge, l'état civil et la région. À remarquer que ces chiffres ne renvoient qu'aux nombre de personnes qui ont officiellement fait modifier l'information de sexe sur leur carte d'identité et non au nombre total de personnes transgenres en Belgique, aucun chiffre officiel n'existant pour cette dernière information. La nouvelle Loi pour des personnes transgenres, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, aura assurément un grand impact sur le nombre des modifications de l'enregistrement du sexe.

[Action 26] L'étude du gouvernement flamand '*Samenleven in diversiteit*' décortique les stéréotypes de genre et l'acceptation de l'homosexualité ou de la bisexualité auprès de différents groupes de population d'origine étrangère (SID Survey). Elle détermine s'il existe des différences d'opinion vis-à-vis de l'homosexualité, de la bisexualité et de l'égalité des genres dans les différents groupes.

[Action 27] Le gouvernement flamand lancera une étude sur le bonheur des jeunes personnes transgenres de 14 à 24 ans. Cette enquête est organisée en collaboration avec le Transgender Infopunt. Les résultats sont attendus pour la fin 2018.

[Action 28] Le sondage SCV-survey vise à analyser l'opinion des Flamands, notamment, par rapport au genre, à l'identité sexuelle et à la thématique transgenre. Ce sondage annuel est effectué par l'autorité statistique flamande.

[Action 29] La Région wallonne va poursuivre la politique de Gendermainstreaming dans toutes ses compétences, notamment, en matière de statistiques genrées, afin d'évaluer d'éventuelles différences problématiques entre les différents publics LGBTI et prévenir de potentielles doubles discriminations, par exemple, à l'égard des lesbiennes.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 23. (23)	La mise en place d'une enquête sur la violence sexuelle dans les sous-groupes, notamment chez les personnes LGBT.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 24. (24)	La mise à jour de l'enquête ' <i>Être transgenre en Belgique</i> '.	IEFH
EC 25. (25)	Nouvelle publication concernant le nombre de modifications par an dans les enregistrements du sexe.	IEFH
EC 26. (26)	Analyse, notamment, des stéréotypes et de l'acceptation de l'homosexualité et de la bisexualité	Pouvoirs publics flamands – Intégration civique & Intégration

	chez certains groupes de population d'origine étrangère (SID Survey).	
EC 27. (27)	Enquête bien-être des jeunes personnes transgenres (14 – 24 ans).	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 28. (28)	Analyse de l'opinion des Flamands par rapport au genre, à l'identité de sexe, à la thématique transgenre (SCV Survey).	Pouvoirs publics flamands - Statistiek Vlaanderen
EC 29. (29)	Générer des statistiques genrées par rapport aux personnes LGBTI dans le cadre du Gendermainstreaming.	Région wallonne

**Objectif 8: Consulter et soutenir les organisations et les réseaux pour les personnes LGBTI.**

[Action 30] La secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances apporte son soutien en matière de finances, de moyens de communication, ou de contribution de active, à quelques événements nationaux et internationaux organisés par des associations qui défendent les droits des personnes LGBTI et font de la sensibilisation.

[Action 31] La Région wallonne poursuivra le renforcement des moyens humains et financiers du réseau local de lutte contre les discriminations via les points de contacts locaux, grâce notamment à l'agrément progressif des maisons arc-en-ciel et antennes en application du Livre VII du Code wallon de l'Action sociale relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres, dit décret 'maisons arc-en-ciel'.

[Action 32] La Région wallonne poursuivra le soutien financier des opérateurs actifs dans la lutte contre les discriminations, la promotion des droits et l'aide aux personnes LGBT, dont les missions dépassent celles du décret 'maisons arc-en-ciel', notamment, en matière de santé, ou dans l'attente d'un agrément en tant que maison arc-en-ciel.

[Action 33] La Région wallonne assure un meilleur signalement et suivi des discriminations, grâce à une Convention-cadre de partenariat entre Unia et les maisons arc-en-ciel et entre l'IEFH et les maisons arc-en-ciel.

[Action 34] La Communauté germanophone soutient des projets qui ont pour objectif l'intégration de différents groupes vulnérables. Cela permet de garder une longueur d'avance et de réagir aux différents besoins précis, notamment, du groupe cible LGBTI. Le soutien de ces projets est garanti par la circulaire pauvreté et intégration.

[Action 35] Le gouvernement flamand implique le niveau local dans la politique LGBTI en finançant les cinq maisons arc-en-ciel et en soutenant ainsi le travail régional concernant les personnes LGBTI.

[Action 36] Gelijke Kansen Vlaanderen s'est engagé à apporter un financement structurel aux organisations de terrain LGBT. Il s'agit d'un financement annuel de çavaria, de la Belgian Pride, du Transgender Infopunt et de l'Holebifoon. Dans le contexte de la Jeunesse, il permet le fonctionnement de Wel Jong Niet Hétéro, pour la Culture, çavaria est financé en tant qu'organisation socioculturelle et Merhaba ASBL, en tant que mouvement.

[Action 37] Gelijke Kansen Vlaanderen apporte son soutien aux pouvoirs publics locaux dans la rédaction d'une politique locale d'égalité des chances. Une première communication à ce sujet est prévue à l'occasion des élections locales le 14 Octobre 2018.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 30. (30)	Soutien des associations et organisations LGBTI dans leurs événements ou projets.	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances
EC 31. (31)	Soutien des points de contact et des réseaux locaux qui luttent contre la discrimination des personnes LGBT.	Région wallonne
EC 32. (32)	Poursuivre le soutien financier des opérateurs actifs dans la lutte contre les discriminations, la promotion des droits et l'aide aux personnes LGBT.	Région wallonne
EC 33. (33)	Une meilleure gestion des plaintes pour discriminations grâce au protocole de collaboration entre Unia et l'IEFH et les Maisons arc-en-ciel.	Région wallonne
EC 34. (34)	Soutien des projets qui défendent les droits des groupes vulnérables LGBTI.	Communauté germanophone
EC 35. (35)	Implication du niveau local dans la politique LGBTI par le financement de cinq maisons arc-en-ciel (travail régional LGBTI).	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 36. (36)	Financement structurel de la société civile LGBT.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances, Jeunesse, Culture
EC 37. (37)	Soutien de pouvoirs publics locaux dans l'élaboration d'une politique locale d'égalité des chances.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances

**Objectif 9: Assurer le suivi de l'enregistrement des délits homophobes, biphobes et transphobes.**

[Action 38] Un crime de haine est un crime qui est motivé par la haine, le mépris, l'hostilité. Cela peut-être par exemple l'homophobie, la biphobie ou la transphobie. Le juge peut y voir une circonstance aggravante. En l'absence d'une administration fédérale d'égalité des chances, Unia a été désigné en 2000 en tant que point de contact national provisoire pour les crimes de haine auprès du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Comme ce rôle

revient exclusivement aux pouvoirs publics et non à un organisme de promotion de l'égalité des chances, Unia n'a plus pu l'exercer à partir de 2013. Avec la fondation d'une administration fédérale pour l'égalité des chances, la secrétaire d'État à l'Égalité des chances a désigné, fin 2017, la Cellule Égalité des Chances comme point de contact national. Dans ce cadre, la Cellule Égalité des Chances travaillera, en concertation avec le BIDDH, à la collecte de données et au suivi d'initiatives contre les crimes de haine dans notre pays.

Aperçu actions Égalité des chances		Responsable
EC 38. (38)	Désignation d'un point de contact national pour des crimes de haine.	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances

## 4.2 Travail

Les acteurs du marché du travail expriment parfois (in)consciemment l'image négative qu'ils ont des personnes LGBTI. C'est également une des conclusions de différentes enquêtes. Ainsi, 62% des personnes transgenres se sont déjà sentis discriminés au travail.<sup>35</sup> Dans le cadre de la plus grande étude européenne jamais réalisée auprès des personnes transgenres, menée par la FRA, pas moins de 28 États membres ont fait l'objet d'une enquête. De toutes les personnes interrogées en Belgique, il apparaît que 53% d'entre elles indiquent qu'elles se sentent discriminées lorsqu'elles cherchent du travail (la moyenne européenne est de 37%).<sup>36</sup> Près de 54% des personnes homosexuelles et bisexuelles disent avoir déjà été confrontés à des comportements ou des discours homophobes au travail.<sup>37</sup> C'est pourquoi nous travaillons dur pour combattre et prévenir la discrimination au travail. Ainsi, nous organisons des formations destinées aux inspecteurs du travail afin de leur permettre de reconnaître la discrimination sur base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre et de savoir quelle réaction y opposer. En collaboration avec les secteurs sociaux, nous rédigerons également une charte qui mettra en avant la lutte contre la discrimination et la violence homophobes, biphobes et transphobes. En outre, l'IEFH émettra une version mise à jour de la brochure 'Guide d'accompagnement pour les personnes trans au travail'.

### ***Objectif 1: Former et sensibiliser les acteurs du marché du travail.***

[Action 1] Dans le cadre de leur formation de base, les inspecteurs du travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale sont déjà initiés à la législation genre et antidiscrimination par les organismes de promotion de l'égalité des chances. Certes, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre en font déjà partie; mais il ne s'agit pas là de la matière principale de la formation. À l'avenir, le ministre du Travail demandera d'élargir expressément le volet consacré à la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et de le mettre en évidence dans ces formations.

[Action 2] Par l'intermédiaire des conciliateurs sociaux, le ministre du Travail invitera les secteurs à rédiger des chartes spécifiques dans le but de faire face à la discrimination et de la réduire. Ces chartes reprendront également explicitement l'approche de la violence homophobe, biphobe et transphobe.

[Action 3] Quelques capitaines d'industrie signeront une charte avec le ministre du Travail dans le but de s'opposer clairement à la discrimination et à la violence à l'égard des personnes LGBTI au travail. Cette prise de position est capitale et traduit l'intérêt de la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI au travail. L'initiative sera couverte par une action de communication dans les médias.

[Action 4] La Région wallonne va étudier la possibilité, avec les ministres régionaux concernés, les organismes de promotion de l'égalité des chances et la Fédération des maisons arc-en-ciel de sensibiliser l'inspection du travail aux discriminations homophobes, biphobes et transphobes.

[Action 5] L'IEFH met à jour le 'Guide d'accompagnement pour les personnes trans au travail' à la lumière de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres. Ce guide est destiné à tous les salariés, employeurs et syndicats qui sont impliqués dans l'accueil et l'accompagnement de personnes transgenres au travail. La version adaptée sera diffusée activement en 2018 par la Région de Bruxelles-Capitale.

[Action 6] Encourager l'ensemble des acteurs de l'emploi dans les entreprises publiques et privées (direction, travailleurs, conseillers en prévention, personnes de confiance, services de ressources humaines) mais aussi les syndicats à réaliser des actions de sensibilisation et à promouvoir une politique inclusive qui favorise la prise en compte réelle des personnes LGBT en collaboration avec les organismes de promotion de l'égalité des chances et les maisons arc-en-ciel.

[Action 7] KliQ ASBL a élaboré en collaboration avec la Vlerick Business School et VOKA, et avec le soutien du Fonds Social Européen et des pouvoirs publics flamands, la boîte à outils «De inclusieve organisatiecultuur» (La culture organisationnelle inclusive). L'accent est mis ici sur les personnes transgenres, les homosexuels et bisexuels et les femmes au travail. Sur base de cette boîte à outils, KliQ ASBL fournira une offre d'accompagnement pour les entreprises à partir de 2018.

[Action 8] KliQ ASBL fait partie d'un projet transnational d'échange de connaissances. Ce projet doit conduire à une augmentation de l'expertise et de la sensibilité des acteurs habituels du marché du travail qui sont chargés de l'accompagnement vers l'emploi et du bien-être au travail. L'échange des connaissances permettra la conception d'une méthodique qui sera présentée le 24 octobre 2018 lors d'un colloque international. Une méthodique que KliQ ASBL appliquera ensuite sur le marché du travail flamand. Ce projet a vu le jour avec l'aide du Fonds social européen et des pouvoirs publics flamands.<sup>38</sup>

Aperçu actions Travail		Responsable
Tr 1. (39)	Formation offerte aux inspecteurs du travail concernant les critères de discriminations que sont l'orientation sexuelle, l'expression de genre et l'identité de genre.	Pouvoirs publics fédéraux – Travail
Tr 2. (40)	Dans les secteurs sociaux, rédaction de chartes reprenant la façon de faire face à la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux – Travail

Tr 3. (41)	Signature d'une charte par quelques capitaines d'industrie et le ministre du Travail.	Pouvoirs publics fédéraux – Travail
Tr 4. (42)	Sensibilisation de l'inspection du travail autour de la discrimination homophobe, biphobe et transphobe.	Région wallonne
Tr 5. (43)	Mise à jour et diffusion active du 'Guide d'accompagnement pour les personnes trans au travail'.	IEFH, Région de Bruxelles-Capitale
Tr 6. (44)	Encourager l'ensemble des acteurs de l'emploi à réaliser des actions de sensibilisation concernant la thématique LGBT.	Région wallonne
TR 7. (45)	Mise à disposition d'une offre d'accompagnements basés sur la boîte à outils « De inclusieve organisatiecultuur ».	Pouvoirs publics flamands – ESF / Travail
TR 8. (46)	Création d'une méthodique orientée sur le trajet d'accompagnement et la première phase d'intégration sur le lieu de travail des homosexuels, bisexuels et transgenres.	Pouvoirs publics flamands – ESF / Travail

### 4.3 Sécurité et Prévention

Dans ce domaine, l'accent est mis sur la formation et la sensibilisation de la police. De cette manière, nous veillons à ce que chaque service de police tienne compte de la perspective des personnes LGBT. En outre, nous prévoyons également le suivi de la désignation des fonctionnaires de référence conformément à la circulaire sur la discrimination et les crimes de haine (COL 13/2013).

Plusieurs actions sont mises en place au sein de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'améliorer l'enregistrement et la prise en charge des crimes de haines homophobes, biphobes et transphobes. Ainsi, un groupe de coordination sera créé au sein de la police de Bruxelles, un point de contact « homophobie et transphobie » sera installé, un sondage crime survey sera mis en place et des campagnes seront organisées afin d'augmenter le taux d'enregistrement des crimes de haines. Au sein de la Communauté germanophone, une attention particulière sera accordée à l'aide apportée aux victimes LGBT de crimes de haine.

#### ***Objectif 1: Formation et sensibilisation au sein de la police.***

[Action 1] Dans le plan national de sécurité 2016-2019, l'accent est mis sur la discrimination, quel que soit son motif (genre, orientation sexuelle, handicap, langue, origine etc.). La thématique LGBT entre dans ce cadre et est abordée dans les formations organisées pour les policiers. Cela concerne aussi bien la formation de base que les formations continuées et fonctionnelles. La police intégrée encourage tous les collaborateurs à suivre ces formations, en particulier les personnes de référence en matière de discrimination et de délits de haine. Des orateurs peuvent également être invités dans ce contexte.

[Action 2] Le ministre de l'Intérieur incitera les chefs de corps et les dirigeants de la police à sensibiliser leurs collaborateurs sur l'existence et l'importance des formations relatives à la diversité. En outre, l'offre des formations sera davantage promue, notamment par la diffusion de celle-ci sur différents canaux, tels que le plan fédéral de formation, l'offre de formations des écoles de police et des lettres d'information. Enfin, la possibilité de se recycler sera également proposée.

[Action 3] La thématique LGBT sera mise en lumière au moyen notamment d'affiches et du site internet de la police fédérale. Des lettres d'informations seront également publiées dans le but d'informer les policiers à ce sujet. La campagne d'affichage sur la diversité et contre la discrimination sera réitérée par la police fédérale. Les zones de police locale seront encouragées à relayer cette campagne d'affichage.

[Action 4] La Région de Bruxelles-Capitale s'investit pour des formations structurelles dans les services de police et de la justice, pour que ces services peuvent gérer plus adéquats les

victimes de la violence anti-homosexuelles et anti-bisexuelles. Ces formations sera organisé par le Rainbow House Brussels.

Aperçu actions Sécurité et Prévention		Responsable
SP 1. (47)	Accorder une attention à la thématique LGBT dans le cadre des formations organisées pour les policiers.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 2. (48)	Stimuler la participation aux formations sur la diversité et mieux les faire connaître.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 3. (49)	Faire connaître la thématique LGBT au sein de la police par le biais d'affiches, du site internet et des lettres d'information.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 4. (50)	Formation structurelle dans la police et la justice pour une gestion adéquat avec des victimes de la violence anti-homosexuelles et anti-bisexuelles.	Région de Bruxelles-Capitale

**Objectif 2: Améliorer l'accessibilité et l'aide aux personnes LGBT victimes d'un délit de haine.**

[Action 5] La circulaire (COL 13/2013) relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine, destinée à la police et à la justice, prévoit qu'au moins un fonctionnaire de police de référence est désigné dans chaque zone de police. Ce fonctionnaire de police de référence est un interlocuteur privilégié en matière de discriminations et de délits de haine. Cette personne se charge en outre de diffuser la circulaire au sein de la zone de police et de communiquer des informations relatives à l'accueil des victimes de délits de haine ainsi que les instructions relatives à l'identification et à l'enregistrement des actes de discrimination et des délits de haine. Le fonctionnaire de police de référence s'entretient également avec les maisons de justice, les services d'inspection sociale et les organismes de promotion de l'égalité des chances. En ce qui concerne la police fédérale, la désignation de fonctionnaires de police de référence sera prévue. Les coordonnées de ces personnes seront tenues à jour de manière centralisée.

[Action 6] À la Région de Bruxelles-Capitale, il sera créé un groupe de coordination régional comprenant des représentants des zones de police bruxelloises concernées (Bruxelles Capitale Ixelles) et des communes concernées ainsi que le magistrat de référence, les fonctionnaires de police de référence, les organismes de promotion de l'égalité des chances, Rainbow House ou d'autres représentants du groupe cible. Une telle concertation renforce les effets de la circulaire COL 13/2013 au niveau régional et les actions de sensibilisation. Elle permet de favoriser les contacts entre les intéressés, d'augmenter le nombre de signalements et de déclarations, d'améliorer les actions de sensibilisation, de discuter de cas concrets d'homophobie ou de transphobie etc.

[Action 7] Des mesures seront prises en concertation avec les partenaires concernés afin d'instaurer à la Région de Bruxelles-Capitale et en collaboration avec les zones de police, un

point de contact distinct en matière d'homophobie et de transphobie. Les victimes ou témoins d'homophobie ou de transphobie pourront s'y adresser pour bénéficier d'une aide policière non urgente.

[Action 8] La Région de Bruxelles-Capitale organisera un Crime Survey dans lequel il sera demandé à la communauté LGBT d'identifier le type de violence, les endroits déterminés et la relation avec l'auteur.

[Action 9] Des campagnes de sensibilisation seront organisées dans la Région de Bruxelles-Capitale afin d'accroître la disposition à déclarer et à signaler des délits de haine. Dans ce cadre, une attention concrète sera prêtée aux groupes de personnes vulnérables, dont notamment les personnes LGBT.

[Action 10] La Communauté germanophone s'investit pour l'assistance aux personnes LGBTI victimes d'un délit de haine. Cela se fait en collaboration avec différents services tels que Prisma, le Centre de Santé Mentale (SPZ) etc. Ces services accueillent les personnes LGBTI victimes d'un délit de haine à la suite d'une infraction pénale.

Aperçu actions Sécurité et Prévention		Responsable
SP 5. (51)	Désignation des fonctionnaires de police de référence, conformément à la circulaire COL 13/2013.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 6. (52)	Créer un groupe de coordination régional au sein de la police de Bruxelles.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 7. (53)	Instaurer un point de contact « homophobie et transphobie » auprès de la police locale.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 8. (54)	Réaliser un Crime Survey.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 9. (55)	Organiser des campagnes afin d'accroître la disposition à déclarer et à signaler des délits de haine.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 10. (56)	Garantir l'assistance aux personnes LGBTI victimes d'un délit de haine.	Communauté germanophone

## 4.4 Coopération au développement

Les droits de la communauté LGBT dans les pays du Sud représentent un point d'attention important pour la Coopération belge au développement. C'est ainsi, par exemple, que la Belgique s'est jointe à la protestation contre la loi anti-homosexualité en Ouganda. Cette loi a finalement été supprimée pour des raisons techniques, mais la pression des donateurs, parmi lesquels figure la Belgique, a toutefois amené le gouvernement ougandais à éviter de mettre de telles propositions législatives à l'agenda.

Le ministre de la Coopération au développement accorde une attention aux droits des personnes LGBTI dans la nouvelle stratégie de genre de la coopération belge au développement et dans le plan d'action<sup>39</sup> qui l'accompagne. Une des quatre priorités de ce plan d'action concerne la défense de droits et la lutte contre les violences basées sur le genre, avec une attention particulière aux personnes LGBTI. C'est pourquoi cinq mesures stratégiques sont proposées dans le domaine de la coopération au développement.

Les actions sont mises en place en concertation avec les acteurs LGBTI du terrain et traduisent le soutien belge des droits LGBTI dans les pays en développement.

***Objectif 1: Intégrer les droits humains des personnes LGBTI dans la politique relative à la coopération belge au développement.***

[Action 1] L'implication active des organisations LGBTI belges dans cette politique permettra de sensibiliser et de former les acteurs à cette thématique. Concrètement, le ministre de la Coopération au développement organisera des sessions de conscientisation et de formation informelles pour les collaborateurs de la direction générale de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (ci-après : DGD) et Enabel avec entre autres çavaria, Arc-en-Ciel Wallonie en Rainbow House Brussels. Les organisations LGBTI seront également mises en relation avec le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD).

[Action 2] Le ministre de la Coopération au développement formulera des propositions sur la manière d'améliorer la protection des droits des personnes LGBTI, en concertation avec d'autres partenaires techniques et financiers. Ces propositions peuvent concerner, par exemple, le financement d'un projet, une rencontre avec leurs représentants etc. Les propositions seront adaptées au contexte du pays partenaire et la façon la plus adéquate de soutenir les droits des personnes LGBTI sera examinée.

[Action 3] Le ministre de la Coopération au développement s'engage à organiser des rencontres avec des personnes et des associations LGBTI lorsqu'il visite les pays partenaires de la Coopération belge au développement, ce qui permet de soutenir ces organisations de manière visible. Toutefois, cela a lieu uniquement lorsque ces associations ont marqué leur accord et que cela ne met pas la vie des gens en danger.

Aperçu actions Coopération au développement		Responsable
CD 1. (57)	Organiser, à l'attention des acteurs de la coopération belge au développement, des sessions de formation et de conscientisation sur les droits des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 2. (58)	Formuler, en concertation avec d'autres partenaires techniques et financiers dans les pays partenaires, des propositions en faveur des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 3. (59)	Organiser une rencontre avec une organisation LGBTI lors d'une visite aux pays partenaires.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement

**Objectif 2: Consulter et soutenir les organisations et les réseaux pour les personnes LGBTI.**

[Action 4] Un franc soutien est également accordé aux thèmes LGBTI dans la communication du ministre de la Coopération au développement et de la DGD. Les thèmes LGBTI sont systématiquement intégrés dans le cadre d'évènements, dans des communiqués de presse et dans toutes sortes de communications, notamment les sites internet, les réseaux sociaux etc.

[Action 5] Le ministre de la Coopération au développement participera à différents moments à des évènements internationaux en rapport avec la thématique LGBTI. Cela se fera en soutenant des organisations LGBTI belges et en se concertant avec celles-ci, afin de braquer les projecteurs sur le soutien belge au niveau international.

Aperçu actions Coopération au développement		Responsable
CD 4. (60)	Intégrer systématiquement des thèmes LGBTI dans toutes sortes de communications.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 5. (61)	Participer à des évènements internationaux autour de la thématique LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement

## 4.5 Affaires étrangères

Les droits des personnes LGBTI connaissent une grande variation à travers l'Europe et le monde. Alors que l'ouverture gagne du terrain dans certains pays, d'autres essaient d'introduire des lois restrictives. Dans ces derniers cas, l'appui international est capital pour les LGBTI et les défenseurs des droits de l'homme. C'est pourquoi les pouvoirs publics belges s'activent à mettre en lumière les droits humains des personnes LGBTI au niveau international et travaillent au renforcement de ces mêmes droits au niveau européen.

***Objectif 1: Défendre et promouvoir les droits humains des personnes LGBTI vis-à-vis des pays qui ne les respectent pas.***

[Action 1] Les pouvoirs publics belges formuleront des recommandations dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (Universal Periodic Review) à l'attention des pays dans lesquels la thématique LGBTI fait l'objet d'un débat public. La thématique sera abordée dans des questions écrites ou lors d'interventions orales.

[Action 2] La diplomatie belge sera activement mobilisée sur la défense des droits des LGBTI et en particulier la dépénalisation et lutte contre la législation et les politiques discriminatoires, la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, la lutte contre les violences phobiques commises à l'encontre de personnes LGBTI et le soutien et la protection des défenseurs des droits de l'homme actifs dans ce domaine.

[Action 3] La défense des droits des personnes LGBTI sera régulièrement abordée dans les entretiens bilatéraux avec un certain nombre de pays problématiques. Des points LGBTI seront inclus dans les speaking points qui sont préparés pour les dignitaires belges.

[Action 4] La Belgique participe activement à des initiatives internationales, comme des réseaux actifs au niveau multilatéral et bilatéral et qui ont pour objectif la protection des droits humains des personnes LGBTI.

[Action 5] Le gouvernement flamand Le gouvernement flamand soutient, par le biais d'un subside de projet, l'organisation du « 7th European Transgender Council ». Cette conférence internationale aura lieu du 28 juin au 1er juillet 2018 à Anvers. 250 militants, universitaires et décisionnaires politiques se réunissent pour trois jours de lectures, de discussions de groupes et d'ateliers, avec une attention particulière pour les besoins et situations spécifiques en lien avec la diversité interne. En permettant la réalisation de cette conférence, le gouvernement flamand exprime, non seulement dans sa propre Région, mais également à l'international, son soutien à la communauté transgenre.

Aperçu actions Affaires étrangères		Responsable
AE 1. (62)	Formulation de recommandations à l'attention de certains pays concernant les droits des personnes LGBTI dans le cadre de l'EPU.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 2. (63)	Mobilisation de la diplomatie belge sur le thème des droits humains des LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 3. (64)	Intégration du thème des droits des personnes LGBTI dans les entretiens bilatéraux.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 4. (65)	Participation active à des initiatives internationales visant à favoriser et protéger les droits humains des LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 5. (66)	Le soutien du '7th European Transgender Council' du 28 juin au 1er juillet 2018 à Anvers.	Pouvoirs publics flamands – Affaires étrangères

**Objectif 2: Mettre en place et renforcer la politique LGBTI européenne.**

[Action 6] La Belgique continuera à participer activement à assurer la mise en œuvre des 'Lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)' adoptées en juin 2013 par l'UE et auxquelles la Belgique a activement contribué sur le terrain. Le cas échéant, elle sensibilisera les autres Etats-Membres de l'UE et les délégations de l'Union européenne sur l'importance de ces lignes directrices et les encouragera à en faire usage.

[Action 7] Sur l'initiative de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances, un *Renewed Call for a comprehensive policy approach at European Union level and across the European Union member states on LGBTI issues* a été présenté lors de la réunion ministérielle de la conférence IDAHOT à Bruxelles les 18 et 19 mai 2017. Avec cette 'Ministerial Declaration', les ministres européens appellent la Commission européenne et tous les États membres européens à fournir des efforts afin de mettre en place une politique LGBTI progressiste. Le Call a déjà été signé par 14 pays européens. La Belgique apporte un soutien actif à l'initiative et l'objectif est d'obtenir un maximum de signatures. La Cellule Égalité des chances poursuivra la diffusion et la promotion de ce Call.

Aperçu actions Affaires étrangères		Responsable
AE 6. (67)	Activement diffuser les 'Directives UE visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI'.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 7. (68)	Poursuite de la diffusion et de la promotion du <i>Renewed Call for a comprehensive policy approach at European Union level and across the European Union member states on LGBTI issues</i> .	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances

## 4.6 Justice

Dans le domaine politique de la Justice, nous nous concentrons sur quatre objectifs: le renforcement de la législation, l'amélioration de l'enregistrement et du suivi des délits homophobes et transphobes, la sensibilisation et la formation au sein des prisons, et pour les magistrats des parquets et des auditorats. Nous analysons notamment la possibilité d'amener les délits de presse à caractère homophobe ou transphobe devant le tribunal correctionnel au lieu de la Cour d'assise comme le prévoit actuellement la Constitution. Ensuite, les motifs de discrimination 'changement de sexe, identité de genre et expression de genre' seront globalement repris dans le Code pénal de sorte qu'ils puissent entraîner une sanction plus sévère comme circonstances aggravantes ou éléments constitutifs aggravants. Par ailleurs, nous prendrons des mesures visant à améliorer l'enregistrement et le suivi des crimes de haine homophobes et transphobes. Nous étudierons également la possibilité de poser des questions spécifiques susceptibles de faciliter la détection d'un crime motivé par la haine et de veiller à ce que les éléments les plus importants en la matière soient inclus dans le PV. Enfin, des directives spécifiques seront également prévues pour les personnes transgenres dans les prisons ainsi que des formations sur la thématique des LGBTI dans les prisons et l'ordre judiciaire.

### **Objectif 1: Prendre des initiatives législatives ou améliorer la législation actuelle.**

[Action 1] Pour l'instant, les délits de presse sont traduits devant le tribunal correctionnel lorsqu'ils impliquent des motifs racistes. Mais, sur base de tous les autres motifs, comme l'homophobie, ou la transphobie, l'article 150 de la Constitution détermine qu'ils doivent être jugés par la Cour d'Assises. Dans le contexte d'une éventuelle révision globale de l'article 150 de la Constitution, il est proposé que les crimes de presse motivés par l'homophobie ou la transphobie (fondés sur l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre) soient poursuivis devant les tribunaux correctionnels au lieu d'une Cour d'assises.

[Action 2] Dans le cadre de la réforme du Code pénal, les motifs discriminatoires du changement de sexe, de l'identité de genre et de l'expression de genre sont repris de manière générale dans la définition de motif discriminatoire pouvant constituer une circonstance aggravante ou un élément constitutif aggravant pour certains délits commis avec ce motif. De cette manière, ces délits seront plus sévèrement punis.

Aperçu actions Justice		Responsable
Ju 1. (69)	Analyse de la possibilité de correctionnaliser les délits de presse impliquant l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice

Ju 2. (70)	Les motifs discriminatoires du changement de sexe, de l'identité de genre et de l'expression de genre sont repris dans le code pénal comme circonstance aggravante ou élément constitutif aggravant.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
---------------	--	-------------------------------------

**Objectif 2: Assurer le suivi de l'enregistrement des délits homophobes, biphobes et transphobes.**

[Action 3] En exécution de la COL 13/2013, l'enregistrement des crimes de haine à caractère homophobe ou transphobe a été amélioré. Ceci a été rendu possible grâce au développement et à la mise en place d'une application numérique de gestion de dossiers pour tous les tribunaux et parquets de première instance (y compris les auditorats du travail), qui s'appelle MaCH. Cette application permet non seulement une gestion plus efficace et de meilleure qualité des dossiers judiciaires mais également une production bien plus rapide de statistiques. Ce système est soumis à une évaluation annuelle, après laquelle les modifications nécessaires sont apportées.

[Action 4] En concertation avec la Fondation Roi Baudouin, Unia et l'IEFH, le Collège des Procureurs généraux souhaite lancer une étude scientifique afin de déterminer la raison pour laquelle seule une petite quantité de PV parviennent aux parquets et pourquoi tant de procédures pour discrimination, crimes de haine etc. sont classées sans suite.

[Action 5] Dans le cadre de la COL 13/2013, des références répétées ont été faites quant à la désignation de magistrats et fonctionnaires de référence. C'est maintenant déjà le cas. Suite à cela, une liste avec leurs noms sera établie et mise à jour.

[Action 6] L'on veillera à obtenir l'avis du Collège des Procureurs généraux et de la police fédérale concernant la possibilité de mettre en place des questions spécifiques. Ces questions seront utilisées afin d'examiner si certains crimes ont été commis avec un motif discriminatoire, chaque fois qu'il y a des indications que cela pourrait être le cas.

Aperçu actions Justice		Responsable
Ju 3. (71)	Introduction d'une nouvelle application pour l'enregistrement des crimes de haine, en particulier les crimes de haine à caractère homophobe et transphobe.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 4. (72)	Analyse des causes du haut taux de classement sans suite des affaires de crime de haine.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 5. (73)	Suivi des magistrats de référence auprès des parquets ainsi que création d'une liste reprenant leur nom.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 6. (74)	Consultation de différentes parties prenantes pour la rédaction de questions spécifiques devant permettre	Pouvoirs publics fédéraux - Justice

	de déterminer la présence ou l'absence d'un mobile discriminatoire dans un délit.	
--	---	--

**Objectif 3: Mettre en place des formations et des actions de sensibilisation au sein des institutions pénitentiaires.**

[Action 7] Des lignes directrices et des formations spécifiques seront élaborées afin de sensibiliser et d'informer les collaborateurs pénitentiaires autour de la thématique LGBT. Ces lignes directrices reprendront des procédures et instructions concrètes sur le comportement à avoir face à une personne transgenre. Elles s'inspireront des lignes directrices appliquées dans les prisons écossaises.<sup>40</sup> Le contexte belge a déjà fait l'objet d'une analyse juridique. Concrètement, des instructions et procédures seront pensées notamment autour des domaines suivants: la réception, l'enregistrement et la communication d'informations, la classification et l'attribution, les douches et les vestiaires, le suivi médical, l'évaluation des risques, les points d'attention dans le dossier etc. Les lignes directrices seront communiquées et implémentées dans les prisons et intégrées aux formations relatives à la diversité. Ensuite, un cas sera élaboré autour de la thématique LGBT et sera à intégrer obligatoirement dans certaines formations de l'administration pénitentiaire.

[Action 8] En 2014, la police fédérale a émis une fiche quant à la fouille des personnes transgenres. La volonté étant de demander à la personne transgenre si elle préfère être fouillée par une femme ou un homme. Cette fiche de la police peut servir d'exemple pour le personnel des établissements pénitentiaires. Les instructions relatives à la fouille des personnes transgenres seront également reprises dans les lignes directrices. Cette fiche sera également jointe au matériel utilisé dans les formations et sera diffusée dans les prisons.

Aperçu actions Justice		Responsable
Ju 7. (75)	Sensibilisation et diffusion d'informations au sein du système pénitentiaire concernant les personnes LGBT.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 8. (76)	Élargissement de la portée de la fiche relative à la fouille des personnes transgenres au personnel des établissements pénitentiaires.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice

**Objectif 4: Former et sensibiliser au sein des parquets et auditorats.**

[Action 9] Des formations relatives aux discriminations sont organisées en collaboration avec l'Institut de Formation judiciaire. Ces formations entrent dans le contexte d'exigence de formation formulé par la circulaire COL 13/2013 qui prévoit que: « dans chaque parquet et dans chaque auditorat, un magistrat au moins devra suivre la formation organisée par l'Institut de Formation Judiciaire ». Ainsi, une formation approfondie à destination des magistrats sur

'la Cyberhaine' a déjà été donnée le 23 novembre 2017. Des formations 'discrimination et délits de haine' sont également prévues pour les stagiaires judiciaires le 16 avril et le 23 avril 2018 en français et les 20 et 25 avril en néerlandais. Ces cours font partie de la formation permanente et continue au sein de la magistrature et seront répétés au fur et à mesure en fonction des besoins.

Aperçu actions Justice		Responsable
Ju 9. (77)	Poursuite des formations judiciaires dans le cadre de la COL 13/2013.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice

## 4.7 Santé publique, Bien-être et Famille

Les personnes LGBT ont des besoins en soins uniques qui ne sont pas reconnus souvent par les prestataires de soins. Une autre entrave importante à l'accès des personnes LGBT aux services des soins de santé concerne la divulgation de leur identité de genre, étant donné que nombre d'entre elles craignent d'être victimes de discrimination et/ou de se faire traiter moins bien une fois qu'elles auront dévoilé leur orientation sexuelle ou leur identité de genre à un professionnel de la santé. Dix mesures stratégiques seront prises afin d'éliminer ces inégalités.

### **Objectif 1: L'amélioration des soins pour les personnes LGBT.**

[Action 1] Depuis le 1er octobre 2017, la ministre de la Santé publique prévoit le remboursement des soins spécifiques aux personnes transgenres. Pour ce faire, une convention a été conclue entre l'INAMI et l'hôpital universitaire de Gand d'une part et le CHU de Liège d'autre part. Grâce à cette convention, toutes les personnes (disposant d'une assurance soins de santé belge) ayant une demande de soins en lien avec leur identité de genre ou leur expression de genre peuvent, gratuitement, faire appel à un psychologue ou à un assistant social au sein de l'équipe genre de l'hôpital universitaire de Gand ou du CHU de Liège. Toute personne peut se faire rembourser un maximum de 25 séances individuelles. Nous prévoyons 15 séances pour les moins de 16 ans et 10 séances pour les plus de 16 ans. Dans certains cas, la convention prévoit également le remboursement de bloqueurs de puberté. Le budget permet, au total, de rembourser le suivi de 500 à 700 personnes par an.

[Action 2] Les personnes transgenres rencontrent tout un éventail de problèmes dans leur relation avec les assureurs. Ainsi, elles se retrouvent souvent dans l'impossibilité de contracter une assurance, elles se heurtent à des difficultés dans l'accès aux assureurs et font face à de nombreuses difficultés dans l'obtention d'un remboursement dans le cadre des polices d'assurance en cours. En 2013, à la suite de plusieurs plaintes déposées par des personnes transgenres, l'IEFH a lancé un appel à témoins et a demandé un avis juridique à un expert. Sur base de cet avis, plusieurs affaires ont été introduites en justice. Après avoir obtenu les jugements, l'IEFH se concertera avec le secteur des assurances et l'Ombudsman des assurances afin de dégager une solution structurelle aux fréquentes violations des droits des personnes transgenres.

[Action 3] Sur la base du rapport du Conseil supérieur de la santé et de la consultation de différents organismes et experts, une loi santé a été publiée le 28 août 2017. Elle comporte une liste des critères d'exclusion pour les dons de sang classés en fonction des comportements sexuels. Pour les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (ci-après: HSH), cela implique une période d'exclusion de 12 mois à partir du dernier rapport sexuel. Le SPF Santé publique évaluera les critères et les périodes d'exclusion temporaire tous les deux ans au

moins. Sur la base des recommandations émanant de cette évaluation, le ministre de la Santé publique pourra ensuite adapter l'arrêté d'exécution.

[Action 4] En Belgique, comme 52% de l'ensemble des contaminations au VIH se produisent chez des HSH, les travaux se poursuivent en matière de standardisation et d'amélioration continue des soins prodigués dans les centres de référence SIDA (ci-après: CRS). Plus spécifiquement, il sera tenu compte à l'avenir de nouvelles tendances, comme les personnes vivant avec le VIH depuis longtemps (*long-term HIV-survivors*), les soins uniformes en termes d'accès à un psychologue clinique et à un sexologue, la coopération avec d'autres services hospitaliers pour les patients plus âgés, l'organisation d'activités communes entre des organisations de patients et les CRS, le dialogue régulier avec le Conseil Positif et l'enregistrement d'indicateurs de qualité. L'accès à PrEP sera en outre amélioré. Outre le remboursement de PrEP, possible depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, il sera également veillé à ce que l'utilisateur de PrEP puisse suivre un même parcours thérapeutique dans les onze CRS.

[Action 5] Le Centre d'expertise flamand Prévention du suicide, çavaria et le Centre des soins de santé mentale travaillent ensemble à la prévention et à la prise en charge des pensées et comportements suicidaires chez les homosexuels, bisexuels et transgenres. En 2018 et 2019, un projet concret se concentre, dans ce cadre, sur les facteurs à risque dans l'apparition de pensées suicidaires dans ce groupe. On s'attardera ici en particulier sur les mécanismes de coping, sur les expériences de la violence homophobe, biphobe et transphobe et sur les réactions de l'entourage face à ce genre de problématique. Le projet doit permettre d'apporter une aide plus adaptée et de créer un site Internet et des outils en ligne.

[Action 6] La Flandre mène une politique de santé préventive, notamment pour ce qui touche à la santé sexuelle. La Flandre introduit à sa politique une approche ciblée sur les infections sexuelles transmissibles, l'expérience positive de la sexualité et une approche des groupes à risque. Ici aussi, une attention particulière est accordée à la genre et la diversité sexuelle.

Aperçu actions Santé publique, Bien-Être et Famille		Responsable
SBF 1. (78)	Meilleure garantie du remboursement des soins de santé propres aux personnes transgenres.	Pouvoirs publics fédéraux – Santé publique
SBF 2. (79)	Concertation avec les compagnies d'assurance afin de dégager une solution structurelle au bénéfice des personnes transgenres.	IEFH
SBF 3. (80)	Évaluation structurelle des critères et périodes d'exclusion pour les dons de sang par les HSH.	Pouvoirs publics fédéraux - Santé publique
SBF 4. (81)	Amélioration des soins prodigués dans les CRS et amélioration de l'accès à PrEP.	Pouvoirs publics fédéraux - Santé publique
SBF 5. (82)	Prévention du suicide amélioré chez les homosexuels, bisexuels et personnes transgenres.	Pouvoirs publics flamands – Bien-être

SBF 6. (83)	Une politique de santé préventive en ce qui concerne la santé sexuelle, avec une attention particulière accordée à la genre et la diversité sexuelle.	Pouvoirs publics flamands – Bien-être
----------------	---	---------------------------------------

**Objectif 2: Consulter et soutenir les organisations et les réseaux pour les personnes LGBTI.**

[Action 7] Un dialogue sera instauré entre les associations LGBTI et l'organisation des prestataires de soins. Les organisations de patients doivent notamment détenir une place et un rôle structurels, ce qui renforcera le lien avec le CRS. Pour y parvenir, les associations LGBTI et le CRS se concerteront régulièrement.

[Action 8] L'Agentschap Zorg & Gezondheid du gouvernement flamand s'efforce d'informer et de sensibiliser les collaborateurs des maisons de repos sur l'identité de genre et la diversité sexuelle. En 2016, une collaboration intensive a vu le jour avec le centre d'expertise KliQ ASBL, en collaboration étroite avec les organisations de coordination du secteur. Cela a conduit à l'élaboration de matériel et de trajets d'accompagnement sur mesure ainsi qu'à l'organisation de journées d'étude en 2017 et 2018.

[Action 9] Au sein de la Communauté germanophone, des accords de collaboration ont été conclus avec les services spécialisés afin d'assurer le suivi psychologique et la thérapie post-traumatique des personnes LGBTI qui ont été victimes d'un crime de haine.

[Action 10] Le gouvernement flamand investit dans le soutien des partenaires des personnes transgenres. En 2016 le Transgender Infopunt (TIP) lançait un projet « buddy » afin de permettre la formation et le soutien des partenaires des personnes transgenres grâce à l'aide de personnes se trouvant dans la même situation. Ce mécanisme sera renouvelé en 2018. Par ailleurs, on planche sur la méthodique afin de l'étendre aux autres membres de la famille des personnes transgenres et à d'autres groupes cibles dans le cadre de la politique de bien-être.

Aperçu actions Santé publique, Bien-Être et Famille		Responsable
SBF 7. (84)	Nouer un dialogue entre les associations LGBTI et l'organisation des prestataires de soins.	Pouvoirs publics fédéraux - Santé publique
SBF 8. (85)	Information et sensibilisation des collaborateurs des maisons de repos.	Pouvoirs publics flamands – Agentschap Zorg & Gezondheid
SBF 9. (86)	Conclusion d'accords de collaboration visant à garantir le suivi psychologique des LGBTI victimes de crimes de haine.	Communauté germanophone
SBF 10. (87)	Le soutien des partenaires des personnes transgenres.	Pouvoirs publics flamands – Bien-être

### **Objectif 3: Sensibiliser afin d'améliorer l'acceptation générale des personnes LGBTI.**

[Action 11] La Communauté germanophone s'efforce d'intégrer la thématique LGBTI dans les procédures d'adoption. L'objectif est de garantir un accompagnement adapté des personnes LGBTI qui se présentent aux services d'adoption. Plus spécifiquement, des formations sont organisées en collaboration avec les collègues allemands et les pouvoirs publics abordent la sensibilisation et les différentes méthodes possibles lors de séminaires sur le territoire de la Communauté germanophone.

[Action 12] La Région wallonne sensibilisera et informera les médecins quant à la spécificité des personnes transgenres afin de leur offrir des services adaptés mais aussi le secteur de la santé de manière plus large notamment au travers des différentes campagnes existantes.

[Action 13] Le Transgender Infopunt (TIP) est l'endroit où les personnes transgenres, leur entourage et toutes les personnes intéressées peuvent se rendre pour poser leurs questions sur l'identité de genre et le thème des personnes transgenres. Depuis 2018, c'est l'Égalité des chances qui finance le TIP d'une manière structurelle.

Aperçu actions Santé publique, Bien-Être et Famille		Responsable
SBF 11. (88)	Intégration de la thématique LGBTI dans la procédure d'adoption.	Communauté germanophone
SBF 12. (89)	Sensibiliser et informer les médecins aux spécificités des personnes transgenres.	Région wallonne
SBF 13. (90)	Le soutien structurel du Transgender Infopunt.	Pouvoirs public flamands – Égalité des chances

## 4.8 Fonction publique

Les différents niveaux de pouvoir appliqueront une politique du personnel, tant interne qu'externe, qui tient compte des réalités des personnes LGBTI. Ils s'efforceront d'intégrer les perspectives LGBTI au sein des politiques publiques. Des formations et des campagnes de sensibilisation seront organisées au sein de différents services publics. La Communauté française formulera les descriptions des postes vacants dans un genre neutre et le niveau fédéral poursuivra la consolidation du réseau .beproud!<sup>41</sup>.

### **Objectif 1: Former et sensibiliser des acteurs de l'administration publique.**

[Action 1] Le ministre de la Fonction publique analysera les formations relatives à la diversité dispensées aux supérieurs hiérarchiques, aux collaborateurs HR et aux fonctionnaires spécialisés dans les règlements relatifs à la diversité au sein de l'administration fédérale dans une perspective LGBTI. Sur base de cette analyse, ces formations aborderont ce thème de manière plus approfondie.

[Action 2] La Région Wallonne sensibilise et forme la Fonction publique à ces discriminations au travers 'd'une année consacrée à la promotion de la diversité'.

[Action 3] La Communauté germanophone organisera une journée de sensibilisation pour les services de première et de deuxième lignes, notamment autour de la thématique LGBTI. En guise de préparation, une liste de questions en ligne sera transmise. Cela permettra de déterminer les connaissances et les besoins des services de première et deuxième lignes et de les intégrer ensuite dans l'organisation de la journée.

[Action 4] Intégration de publication d'offres d'emplois du Ministère de la Communauté Française et le gouvernement flamand neutres en terme de genre.

[Action 5] Le gouvernement flamand a conclu un accord-cadre avec le Transgender Infopunt et avec KliQ ASBL visant l'organisation de formations ou d'accompagnements auprès les pouvoirs publics flamands qui en ont besoin.

Aperçu actions Fonction publique		Responsable
FP 1. (91)	Analyse et mise en place de formations relatives à la diversité au sein de l'administration fédérale.	Pouvoirs publics fédéraux – Fonction publique
FP 2. (92)	Actions de sensibilisation dans le cadre de l'encouragement de la diversité au sein des services publics.	Région wallonne
FP 3. (93)	Organisation d'une journée de sensibilisation pour les services de première et deuxième lignes.	Communauté germanophone

FP 4. (94)	Rédaction de descriptions de fonction neutres sur le plan du genre.	Communauté française, Pouvoirs publics flamands
FP 5. (95)	Un accord-cadre pour l'organisation de formations ou d'accompagnements.	Pouvoirs publics flamands

**Objectif 2: Consulter et soutenir les organisations et les réseaux pour les personnes LGBTI.**

[Action 6] Le ministre de la Fonction publique et la secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances veulent soutenir et poursuivre la consolidation de .beproud!, le réseau LGBT de l'administration fédérale, en organisant des activités (ex. concertation générale, conférences, journées d'information etc.) pour le groupe cible.

[Action 7] Le ministre de la Fonction publique contribuera à augmenter la visibilité de .beproud!. Pour ce faire, un plan de communication reprenant des actions concrètes sera créé.

Aperçu actions Fonction publique		Responsable
FP 6. (96)	Poursuite de l'élaboration de .beproud! au sein de l'administration fédérale.	Pouvoirs publics fédéraux – Fonction publique et Égalité des chances
FP 7. (97)	Augmentation de la visibilité du réseau .beproud!.	Pouvoirs publics fédéraux - Fonction publique

## 4.9 Asile et Migration

Les demandeurs d'asile et réfugiés LGBTI ont besoin de recevoir une aide adaptée. Cela se traduit par différentes actions. On prévoit notamment la formation et la sensibilisation des différents acteurs impliqués dans le domaine politique de l'asile et de la migration. Ensuite, nous avons également pris différentes mesures afin d'offrir un accueil correct aux personnes LGBTI.

En 2016 et en 2017, Fedasil a accordé un subside pour le projet Safe Havens de çavaria. Les activités principales organisées dans le cadre de ce projet comprennent le développement d'une plate-forme d'e-learning pour les collaborateurs et l'organisation de formations pour les personnes chargées du suivi, les assistants sociaux des centres d'accueil, les avocats et autres personnes intéressées. Les différents outils et savoir-faire acquis pendant ce projet seront intégrés au développement des actions reprises ci-dessous.

**Objectif 1: Formation et sensibilisation en matière des droits des personnes LGBTI dans le domaine de l'asile et des migrations.**

[Action 1] Dans le cadre du projet 'Safe Havens', une plateforme e-learning ainsi qu'un dossier informatif ont été élaborés pour les collaborateurs, les accompagnateurs et les assistants sociaux des centres d'accueil. En 2018, le dossier informatif et le module e-learning de çavaria seront évalués. Si les modules s'avèrent aptes à la diffusion vers un large public, ils seront traduits en français et déployés dans l'ensemble du réseau d'accueil de Fedasil.

[Action 2] Des formations concernant l'accueil et l'accompagnement des personnes LGBTI seront organisées pour les assistants sociaux et d'autres collaborateurs du futur centre d'accueil, les collaborateurs du service de dispatching, les régions et les structures prévues pour les personnes LGBTI qui figurent dans le cadastre.

[Action 3] La Région wallonne et le gouvernement flamand promouvront auprès des populations originaires des pays où les droits des LGBT sont dénigrés ou nécessitent d'être améliorés, les principes d'un traitement égal vis-à-vis des personnes LGBT, notamment, via les cours de citoyenneté dans le cadre du parcours d'intégration.

Aperçu action Asile et Migration		Responsable
AM 1. (98)	Évaluation, traduction et diffusion du module d'e-learning 'Safe Havens'.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 2. (99)	Formation des acteurs concernés au sujet de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration

AM 3. (100)	Promouvoir des droits des personnes LGBT notamment dans le cadre du parcours d'intégration.	Région wallonne, Pouvoirs publics flamands – Intégration civique
----------------	---	--

**Objectif 2: Assurer un accueil correct aux personnes LGBTI.**

[Action 4] En 2018, un cadastre des centres d'accueil offrant des structures spécifiques au groupe cible LGBTI sera dressé. Il s'agit notamment de centres où les membres du personnel ont déjà suivi des formations, dans lesquels ou à proximité desquels des associations LGBTI sont actives, où des activités spécifiques sont organisées etc. Sur la base de ce cadastre, les demandeurs d'asile LGBTI vulnérables seront accueillis dans ces centres.

[Action 5] Un groupe de travail ad-hoc s'est réuni une première fois le 9 janvier 2018 concernant 'la répartition de personnes LGTBI dans les centres d'accueil'. Le but est d'organiser un groupe de travail structurel autour de la thématique LGBTI, qui se réunira régulièrement sur la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTI.

[Action 6] Fedasil effectue actuellement une étude concernant les besoins d'accueil spécifiques des personnes vulnérables. Cette étude a pour but de donner un aperçu détaillé des pratiques enregistrées sur le terrain concernant l'identification des vulnérabilités et des besoins spécifiques, ainsi que la mesure dans laquelle il est tenu compte, de manière générale, des besoins particuliers des personnes vulnérables au sein du réseau d'accueil. Dans ce cadre, il sera également tenu compte de la situation spécifique des personnes LGBTI. La première phase de cette étude a déjà été finalisée<sup>42</sup>. La deuxième phase est en cours et consiste à interviewer des acteurs pertinents ainsi qu'à inventorier des pratiques européennes. Sur la base des résultats de cette étude, des recommandations seront formulées pour améliorer les conditions d'accueil des personnes vulnérables qui ont des besoins d'accueil spécifiques. Les recommandations concernant les personnes LGBTI feront l'objet de discussions au sein du groupe de travail LGBTI et seront prises en considération à différents niveaux: lors de la création du centre d'accueil (identification et trajet spécifique), lors des attributions et lors du parcours d'accompagnement dans les centres. Les outils développés pour identifier et déterminer le parcours d'accompagnement prendront en compte la dimension LGBTI.

[Action 7] Fedasil rédige des fiches pays contenant des informations particulières sur certains pays d'origine. Ces fiches sont destinées aux collaborateurs de terrain du réseau d'accueil de Fedasil. À partir de 2017, une attention accrue sera accordée dans les fiches pays à la situation des personnes LGBTI dans les pays d'origine. Une réponse sera apportée aux questions suivantes notamment: l'homosexualité, l'identité transgenre et d'autres orientations sexuelles non dominantes ou l'identité de genre sont-elles punissables dans le pays d'origine? Quel est le statut social et juridique des personnes LGBTI ? Existe-t-il une protection effective de l'État à l'égard des personnes LGBTI et diffère-t-elle dans plusieurs parties du pays?

Aperçu actions Asile et Migration		Responsable
AM 4. (101)	Établissement d'un cadastre des centres d'asile ayant des structures pour les personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 5. (102)	Création d'un groupe de travail structurel 'LGBTI' sur la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 6. (103)	Discussion des recommandations relatives aux personnes LGBTI et formulées dans l'étude sur 'les personnes vulnérables ayant des besoins d'accueil' spécifiques du groupe de travail 'LGBTI'. Les recommandations seront prises en considération à différents niveaux.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 7. (104)	Ajout sur les fiches pays d'informations spécifiques concernant la situation des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration

## 4.10 Enseignement et Jeunesse

Un travail dans le monde de l'enseignement et de la jeunesse est capital si l'on souhaite stimuler l'acceptation générale des personnes LGBTI. D'une part parce que les jeunes LGBTI forment un groupe très vulnérable et qu'il y a souvent beaucoup de résistance parmi leurs pairs. Les expériences négatives à un jeune âge peuvent avoir un impact à vie. D'autre part, parce que l'avenir se travaille en sensibilisant les jeunes. Nous prenons différentes actions pour encourager une culture jeune ouverte. Les différentes entités fédérées ont mené une réflexion autour de la sensibilisation et de la création d'outils pédagogiques afin de permettre de discuter du thème des personnes LGBTI en classe.

### ***Objectif 1: Sensibiliser afin d'améliorer l'acceptation générale des personnes LGBTI.***

[Action 1] En Communauté germanophone, une campagne de sensibilisation annuelle est organisée dans les écoles secondaires autour de la thématique LGBTI pendant les cours d'éducation sexuelle. Différentes méthodes pédagogiques sont également utilisées autour du thème LGBTI, en collaboration avec différents services, comme Prisma, Info Jeune, Sex'Etera etc.

[Action 2] La Communauté française, en collaboration avec l'IEFH, rédigera un guide autour de la thématique transgenre. Ce guide s'adresse aux étudiants de l'enseignement non obligatoire, des universités, des hautes écoles et de l'enseignement supérieur artistique. Les différentes bonnes pratiques y sont résumées et une liste de ce qui est permis sur le plan juridique et de ce qui ne l'est pas est fournie. L'objectif du guide est d'éviter autant que possible les blocages administratifs et les obstacles.

[Action 3] La Communauté Française va développer, en collaboration avec l'associatif LGB et des professionnels du secteur de la jeunesse, des animations et des outils permettant d'aborder auprès des jeunes le thème de la diversité des orientations sexuelles.

[Action 4] La Communauté française prévoira la labellisation d'opérateurs en matière d'éducation à la vie sexuelle et affective dans les structures de jeunesse (EVRAS jeunesse). Attribution de labels généralistes et de labels thématiques en lien notamment avec la thématique LGBT.

[Action 5] Les pouvoirs publics flamands s'efforceront d'acquérir des compétences en matière de stéréotypes de genre et d'enseignement adapté aux personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres. Un détachement temps plein et un subside annuel octroyé par le département Enseignement à çavaria permet, depuis des années déjà, de proposer des formations et un accompagnement aux directions, aux enseignants et aux organisateurs de formations d'enseignants.

[Action 6] Dans le cadre de la politique flamande relative à la Jeunesse, le « Masterplan Diversiteit 2018-2020 » a été lancé en février 2018. Ce plan contient une large gamme d'actions et est le fruit d'un trajet commun du gouvernement flamand et du secteur de la Jeunesse. L'objectif est de veiller à ce que le travail de la Jeunesse fasse écho à notre société extrêmement diversifiée et contribue à la cohésion sociale. Le masterplan applique une définition large de la diversité. Ici aussi, une attention particulière est explicitement accordée aux jeunes homosexuels, bisexuels et transgenres.

Aperçu actions Enseignement et Jeunesse		Responsable
EJ 1. (105)	Campagne de sensibilisation dans les écoles secondaires autour de la thématique LGBTI.	Communauté germanophone
EJ 2. (106)	Rédaction d'un guide pour les étudiants transgenres.	Communauté française
EJ 3. (107)	Création d'activités et d'instruments pour les jeunes autour de la thématique LGB.	Communauté française
EJ 4. (108)	Reconnaissance de labels de qualité aux instances qui éduquent à la vie sexuelle et affective.	Communauté française
EJ 5. (109)	Acquisition de compétences autour de la conscience du genre et de l'enseignement adapté aux homosexuel, bisexuels et transgenres.	Pouvoirs publics flamands - Enseignement
EJ 6. (110)	Masterplan Diversité 2018-2020.	Pouvoirs publics flamands - Jeunesse

**Objectif 2 : Stimuler les projets et les initiatives pour les jeunes.**

[Action 7] La Communauté germanophone soutient des projets pour les jeunes sur la thématique LGBTI. Cette approche a été déterminée dans un plan stratégique pour la jeunesse qui court de 2016 à 2020. Ce dernier met notamment l'accent sur l'établissement d'un climat de respect pour tout un chacun et pour soi-même.

[Action 8] La Région wallonne étudiera comment encourager les gestionnaires de logements sociaux et des maison d'hébergement à accorder une attention particulière aux demandes de jeunes LGBT mis à la porte de chez eux et prévoir un accueil temporaire d'urgence en coordination avec les maisons d'hébergement et la Fédération des Maison Arc-en-Ciel.

Aperçu actions Enseignement et Jeunesse		Responsable
EJ 7. (111)	Soutien de projets pour les jeunes dans le cadre du plan stratégique pour la jeunesse.	Communauté germanophone
EJ 8. (112)	Encourager les gestionnaires de logements sociaux et des maison d'hébergement à accorder une attention particulière aux demandes de jeunes LGBT.	Région wallonne

## 4.11 Médias

### **Objectif 1: Sensibiliser afin d'améliorer l'acceptation générale des personnes LGBTI.**

[Action 1] Le renouvellement et la mise à jour par Gelijke Kansen Vlaanderen de la banque d'experts pour les journalistes permettent d'intégrer une conception plus nuancée. Cette banque d'experts sera lancée medio 2018.

Aperçu actions Médias		Responsable
M 1. (113)	Attention accordée à la conception de l'égalité des chances des groupes cibles dans les médias.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances

## 4.12 Sport

### **Objectif 1: Consulter et soutenir les organisations et les réseaux pour les personnes LGBTI.**

[Action 1] Les autorités flamandes introduisent dans leur politique sportive la mise en place d'un climat favorable à l'épanouissement des homosexuels, bisexuels et transgenres. En collaboration avec KliQ ASBL et le « Dynamo Project » de la Vlaamse Sportfederatie ASBL, le gouvernement flamand cherche à déterminer la meilleure approche à adopter face à la normativité hétérosexuelle dans le secteur du sport. Cela permettra la mise en place d'initiatives dans le cadre du fonctionnement « open sportclub ».

Aperçu actions Sport		Responsable
SP 1. (114)	La normativité hétérosexuelle est considérée dans le cadre du fonctionnement « open sportclub ».	Pouvoirs publics flamands – Sport

### **Objectif 2: Assurer le suivi de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.**

[Action 2] En 2016, le gouvernement flamand a lancé la publication « Transgender in de sport: une brochure d'information et d'instruction pour les organismes sportifs et les sportifs transgenres ». La brochure sera adaptée à la nouvelle Loi pour des personnes transgenres qui permet la modification de l'enregistrement du sexe sans intervention médicale.

Aperçu actions Sport		Responsable
SP 2. (115)	La brochure 'Transgender in de sport' sera adaptée à la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.	Pouvoirs publics flamands - Sport

## APERÇU DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

	Aperçu des Objectifs	Domaine politique
1.	Assurer la rédaction et la mise en place des plans d'action à venir.	Égalité des chances
2.	Prendre des initiatives législatives (ou améliorer la législation actuelle).	Égalité des chances Justice
3.	Assurer le suivi de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.	Égalité des chances Sport
4.	Sensibiliser afin d'améliorer l'acceptation générale des personnes LGBTI.	Égalité des chances Santé publique, Bien-être et Famille Enseignement et Jeunesse Médias
5.	Améliorer la communication d'informations aux personnes présentant une condition intersexuée/DSD.	Égalité des chances
6.	Garantir des points d'accueil locaux pour les LGBT.	Égalité des chances
7.	Collecter des informations et analyser la position des LGBT.	Égalité des chances
8.	Consulter et soutenir les organisations et les réseaux pour les personnes LGBTI.	Égalité des chances Coopération au développement Santé publique, Bien-être et Famille Fonction publique Sport
9.	Assurer le suivi de l'enregistrement des délits homophobes, biphobes et transphobes.	Égalité des chances Justice
10.	Former et sensibiliser les acteurs du marché du travail.	Travail
11.	Formation et sensibilisation au sein de la police.	Sécurité et Prévention
12.	Améliorer l'accessibilité et l'aide aux personnes LGBTI victimes d'un délit de haine.	Sécurité et Prévention
13.	Intégrer les droits humains des personnes LGBTI dans la politique relative à la coopération belge au développement.	Coopération au développement
14.	Défendre et promouvoir les droits humains des personnes LGBTI vis-à-vis des pays qui ne les respectent pas.	Affaires étrangères
15.	Mettre en place et renforcer la politique LGBTI européenne.	Affaires étrangères

16.	Mettre en place des formations et des actions de sensibilisation au sein des institutions pénitentiaires.	Justice
17.	Former et sensibiliser au sein des parquets et auditorats.	Justice
18.	L'amélioration des soins pour les personnes LGBT.	Santé publique, Bien-être et Famille
19.	Former et sensibiliser des acteurs de l'administration publique.	Fonction publique
20.	Formation et sensibilisation en matière des droits des personnes LGBTI dans le domaine de l'asile et des migrations.	Asile et Migration
21.	Assurer un accueil correct aux personnes LGBTI.	Asile et Migration
22.	Stimuler les projets et les initiatives pour les jeunes.	Enseignement et Jeunesse

	Aperçu des Actions	Responsable
EC 1. (1)	La création d'un cadre légal au niveau fédéral pour le Plan d'action contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 2. (2)	Modifications de la législation antidiscrimination.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 3. (3)	L'identité de genre et l'expression de genre seront ajoutés comme critères protégés dans le décret antidiscrimination.	Région wallonne
EC 4. (4)	Elargissement du décret antidiscrimination pour une meilleure protection des personnes transgenres qui traversent un processus de transition et pour les témoins dans une affaire de discrimination.	Communauté française
EC 5. (5)	Exécution d'une analyse d'impact pour les initiatives législatives concernant les personnes LGBTI.	Région de Bruxelles-Capitale
EC 6. (6)	L'organisation de formations pour les fonctionnaires des administrations bruxelloises locales en vue de la mise-en-œuvre de la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.	Région de Bruxelles-Capitale
EC 7. (7)	Campagne de sensibilisation personnes transgenres.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 8. (8)	Favoriser la discussion avec d'autres cultures quant à la thématique LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances

EC 9. (9)	Actualisation et nouveau lancement de la campagne de sensibilisation « Et toi t'es casé-e ? » et de l'outil « Love is Love ».	Région wallonne, Communauté française
EC 10. (10)	Offre d'informations correctes et nuancées sur les thèmes touchant aux LGBT par la création, la diffusion et la réimpression de brochures.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 11. (11)	Campagnes de sensibilisation en collaboration avec Unia et l'IEFH.	Communauté germanophone
EC 12. (12)	Sensibilisation sur la thématique LGBTI pendant l'événement « Bibliothèque vivante ».	Communauté germanophone
EC 13. (13)	Drapeaux arc-en-ciel aux bâtiments publics et couleurs de l'arc-en-ciel dans les espaces publics pendant l'IDAHOT.	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances, Communauté germanophone, Région de Bruxelles-Capitale, Pouvoirs publics flamands - Diversiteitsbeleid
EC 14. (14)	Campagnes de sensibilisation concernant la thématique LGBT dans le plan 'intra-francophone de lutte contre les violence conjugales'.	Région wallonne
EC 15. (15)	Appel aux projets pour soutenir des projets qui poursuivront l'augmentation de l'égalité de genre et l'acceptation de la diversité sexuelle dans quelques communautés.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 16. (16)	La création de groupes de résonance pour les personnes présentant une condition intersexuée/DSD.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 17. (17)	La recherche d'une terminologie et d'une définition uniformes pour les personnes intersexuées/DSD.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 18. (18)	La rédaction de deux brochures d'information concernant les personnes intersexuées/DSD.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 19. (19)	La rédaction d'une liste des prestataires de soins spécialisés dans la thématique des personnes intersexuées/DSD en Belgique.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 20. (20)	La création d'une plate-forme centrale d'information relative à la condition intersexuée/DSD.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 21. (21)	Installation d'un point d'accueil local pour la transphobie.	Communauté germanophone

EC 22. (22)	Installation d'un point d'accueil local autour de la thématique de la discrimination à l'égard des personnes homosexuelles et bisexuelles.	Communauté germanophone
EC 23. (23)	La mise en place d'une enquête sur la violence sexuelle dans les sous-groupes, notamment chez les personnes LGBT.	Pouvoirs publics fédéraux - Égalité des chances
EC 24. (24)	La mise à jour de l'enquête ' <i>Être transgenre en Belgique</i> '.	IEFH
EC 25. (25)	Nouvelle publication concernant le nombre de modifications par an dans les enregistrements du sexe.	IEFH
EC 26. (26)	Analyse, notamment, des stéréotypes et de l'acceptation de l'homosexualité et de la bisexualité chez certains groupes de population d'origine étrangère (SID Survey).	Pouvoirs publics flamands – Intégration civique & Intégration
EC 27. (27)	Enquête bien-être des jeunes personnes transgenres (14 – 24 ans).	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 28. (28)	Analyse de l'opinion des Flamands par rapport au genre, à l'identité de sexe, à la thématique transgenre (SCV Survey).	Pouvoirs publics flamands – Statistiek Vlaanderen
EC 29. (29)	Générer des statistiques genrées par rapport aux personnes LGBTI dans le cadre du Gendermainstreaming.	Région wallonne
EC 30. (30)	Soutien des associations et organisations LGBTI dans leurs événements ou projets.	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances
EC 31. (31)	Soutien des points de contact et des réseaux locaux qui luttent contre la discrimination des personnes LGBT.	Région wallonne
EC 32. (32)	Poursuivre le soutien financier des opérateurs actifs dans la lutte contre les discriminations, la promotion des droits et l'aide aux personnes LGBT.	Région wallonne
EC 33. (33)	Une meilleure gestion des plaintes pour discriminations grâce au protocole de collaboration entre Unia et l'IEFH et les Maisons arc-en-ciel.	Région wallonne
EC 34. (34)	Soutien des projets qui défendent les droits des groupes vulnérables LGBTI.	Communauté germanophone

EC 35. (35)	Implication du niveau local dans la politique LGBTI par le financement de cinq maisons arc-en-ciel (travail régional LGBTI).	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 36. (36)	Financement structurel de la société civile LGBT.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances, Jeunesse, Culture
EC 37. (37)	Soutien de pouvoirs publics locaux dans l'élaboration d'une politique locale d'égalité des chances.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
EC 38. (38)	Désignation d'un point de contact national pour des crimes de haine.	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances
Tr 1. (39)	Formation offerte aux inspecteurs du travail concernant les critères de discriminations que sont l'orientation sexuelle, l'expression de genre et l'identité de genre.	Pouvoirs publics fédéraux – Travail
Tr 2. (40)	Dans les secteurs sociaux, rédaction de chartes reprenant la façon de faire face à la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux – Travail
Tr 3. (41)	Signature d'une charte par quelques capitaines d'industrie et le ministre du Travail.	Pouvoirs publics fédéraux – Travail
Tr 4. (42)	Sensibilisation de l'inspection du travail autour de la discrimination homophobe, biphobe et transphobe.	Région wallonne
Tr 5. (43)	Mise à jour et diffusion active du 'Guide d'accompagnement pour les personnes trans au travail'.	IEFH
Tr 6. (44)	Encourager l'ensemble des acteurs de l'emploi à réaliser des actions de sensibilisation concernant la thématique LGBT.	Région wallonne
TR 7. (45)	Mise à disposition d'une offre d'accompagnements basés sur la boîte à outils « De inclusieve organisatiecultuur ».	Pouvoirs publics flamands – ESF / Travail
TR 8. (46)	Création d'une méthodique orientée sur le trajet d'accompagnement et la première phase d'intégration sur le lieu de travail des homosexuels, bisexuels et transgenres.	Pouvoirs publics flamands – ESF / Travail
SP 1. (47)	Accorder une attention à la thématique LGBT dans le cadre des formations organisées pour les policiers.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 2. (48)	Stimuler la participation aux formations sur la diversité et mieux les faire connaître.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur

SP 3. (49)	Faire connaître la thématique LGBT au sein de la police par le biais d'affiches, du site internet et des lettres d'information.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 4. (50)	Formation structurelle dans la police et la justice pour une gestion adéquat avec des victimes de la violence anti-homosexuelles et anti-bisexuelles.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 5. (51)	Désignation des fonctionnaires de police de référence, conformément à la circulaire COL 13/2013.	Pouvoirs publics fédéraux - Intérieur
SP 6. (52)	Créer un groupe de coordination régional au sein de la police de Bruxelles.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 7. (53)	Instaurer un point de contact « homophobie et transphobie » auprès de la police locale.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 8. (54)	Réaliser un Crime Survey.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 9. (55)	Organiser des campagnes afin d'accroître la disposition à déclarer et à signaler des délits de haine.	Région de Bruxelles-Capitale
SP 10. (56)	Garantir l'assistance aux personnes LGBTI victimes d'un délit de haine.	Communauté germanophone
CD 1. (57)	Organiser, à l'attention des acteurs de la coopération belge au développement, des sessions de formation et de conscientisation sur les droits des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 2. (58)	Formuler, en concertation avec d'autres partenaires techniques et financiers dans les pays partenaires, des propositions en faveur des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 3. (59)	Organiser une rencontre avec une organisation LGBTI lors d'une visite aux pays partenaires.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 4. (60)	Intégrer systématiquement des thèmes LGBTI dans toutes sortes de communications.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
CD 5. (61)	Participer à des événements internationaux autour de la thématique LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Coopération au développement
AE 1. (62)	Formulation de recommandations à l'attention de certains pays concernant les droits des personnes LGBTI dans le cadre de l'EPU.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères

AE 2. (63)	Mobilisation de la diplomatie belge sur le thème des droits humains des LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 3. (64)	Intégration du thème des droits des personnes LGBTI dans les entretiens bilatéraux.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 4. (65)	Participation active à des initiatives internationales visant à favoriser et protéger les droits humains des LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 5. (66)	Le soutien du '7th European Transgender Council' du 28 juin au 1er juillet 2018 à Anvers.	Pouvoirs publics flamands – Affaires étrangères
AE 6. (67)	Activement diffuser les 'Directives UE visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI'.	Pouvoirs publics fédéraux - Affaires étrangères
AE 7. (68)	Poursuite de la diffusion et de la promotion du <i>Renewed Call for a comprehensive policy approach at European Union level and across the European Union member states on LGBTI issues.</i>	Pouvoirs publics fédéraux – Égalité des chances
Ju 1. (69)	Analyse de la possibilité de correctionnaliser les délits de presse impliquant l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'identité de genre et l'expression de genre.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 2. (70)	Les motifs discriminatoires du changement de sexe, de l'identité de genre et de l'expression de genre sont repris dans le code pénal comme circonstance aggravante ou élément constitutif aggravant.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 3. (71)	Introduction d'une nouvelle application pour l'enregistrement des crimes de haine, en particulier les crimes de haine à caractère homophobe et transphobe.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 4. (72)	Analyse des causes du haut taux de classement sans suite des affaires de crime de haine.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 5. (73)	Suivi des magistrats de référence auprès des parquets ainsi que création d'une liste reprenant leur nom.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 6. (74)	Consultation de différentes parties prenantes pour la rédaction de questions spécifiques devant permettre de déterminer la présence ou l'absence d'un mobile discriminatoire dans un délit.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 7. (75)	Sensibilisation et diffusion d'informations au sein du système pénitentiaire concernant les personnes LGBT.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice

Ju 8. (76)	Élargissement de la portée de la fiche relative à la fouille des personnes transgenres au personnel des établissements pénitentiaires.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
Ju 9. (77)	Poursuite des formations judiciaires dans le cadre de la COL 13/2013.	Pouvoirs publics fédéraux - Justice
SBF 1. (78)	Meilleure garantie du remboursement des soins de santé propres aux personnes transgenres.	Pouvoirs publics fédéraux – Santé publique
SBF 2. (79)	Concertation avec les compagnies d'assurance afin de dégager une solution structurelle au bénéfice des personnes transgenres.	IEFH
SBF 3. (80)	Évaluation structurelle des critères et périodes d'exclusion pour les dons de sang par les HSH.	Pouvoirs publics fédéraux - Santé publique
SBF 4. (81)	Amélioration des soins prodigués dans les CRS et amélioration de l'accès à PrEP.	Pouvoirs publics fédéraux - Santé publique
SBF 5. (82)	Prévention du suicide amélioré chez les homosexuels, bisexuels et personnes transgenres.	Pouvoirs publics flamands – Bien-être
SBF 6. (83)	Une politique de santé préventive en ce qui concerne la santé sexuelle, avec une attention particulière accordée à la genre et la diversité sexuelle.	Pouvoirs publics flamands – Bien-être
SBF 7. (84)	Nouer un dialogue entre les associations LGBTI et l'organisation des prestataires de soins.	Pouvoirs publics fédéraux - Santé publique
SBF 8. (85)	Information et sensibilisation des responsables des maisons de soins pour aînés.	Pouvoirs publics flamands – Agentschap Zorg & Gezondheid
SBF 9. (86)	Conclusion d'accords de collaboration visant à garantir le suivi psychologique des LGBTI victimes de crimes de haine.	Communauté germanophone
SBF 10. (87)	Le soutien des partenaires des personnes transgenres.	Pouvoirs publics flamands – Bien-être
SBF 11. (88)	Intégration de la thématique LGBTI dans la procédure d'adoption.	Communauté germanophone
SBF 12. (89)	Sensibiliser et informer les médecins aux spécificités des personnes transgenres.	Région wallonne
SBF 13. (90)	Le soutien structurel du Transgender Infopunt.	Pouvoirs public flamands – Égalité des chances
FP 1. (91)	Analyse et mise en place de formations relatives à la diversité au sein de l'administration fédérale.	Pouvoirs publics fédéraux – Fonction publique

FP 2. (92)	Actions de sensibilisation dans le cadre de l'encouragement de la diversité au sein des services publics.	Région wallonne
FP 3. (93)	Organisation d'une journée de sensibilisation pour les services de première et deuxième lignes.	Communauté germanophone
FP 4. (94)	Rédaction de descriptions de fonction neutres sur le plan du genre.	Communauté française
FP 5. (95)	Un accord-cadre pour l'organisation de formations ou d'accompagnements.	Pouvoirs publics flamands
FP 6. (96)	Poursuite de l'élaboration de .beproud! au sein de l'administration fédérale.	Pouvoirs publics fédéraux – Fonction publique et Égalité des chances
FP 9. (97)	Augmentation de la visibilité du réseau .beproud!.	Pouvoirs publics fédéraux - Fonction publique
AM 1. (98)	Évaluation, traduction et diffusion du module d'e-learning 'Safe Havens'.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 2. (99)	Formation des acteurs concernés au sujet de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 3. (100)	Promouvoir des droits des personnes LGBT notamment dans le cadre du parcours d'intégration.	Région wallonne
AM 4. (101)	Établissement d'un cadastre des centres d'asile ayant des structures pour les personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 5. (102)	Création d'un groupe de travail structurel 'LGBTI' sur la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 6. (103)	Discussion des recommandations relatives aux personnes LGBTI et formulées dans l'étude sur 'les personnes vulnérables ayant des besoins d'accueil' spécifiques du groupe de travail 'LGBTI'. Les recommandations seront prises en considération à différents niveaux.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
AM 7. (104)	Ajout sur les fiches pays d'informations spécifiques concernant la situation des personnes LGBTI.	Pouvoirs publics fédéraux - Asile et Migration
EJ 1. (105)	Campagne de sensibilisation dans les écoles secondaires autour de la thématique LGBTI.	Communauté germanophone
EJ 2. (106)	Rédaction d'un guide pour les étudiants transgenres.	Communauté française

EJ 3. (107)	Création d'activités et d'instruments pour les jeunes autour de la thématique LGB.	Communauté française
EJ 4. (108)	Reconnaissance de labels de qualité aux instances qui éduquent à la vie sexuelle et affective.	Communauté française
EJ 5. (109)	Acquisition de compétences autour de la conscience du genre et de l'enseignement adapté aux homosexuel, bisexuels et transgenres.	Pouvoirs publics flamands - Enseignement
EJ 6. (110)	Masterplan Diversité 2018-2020.	Pouvoirs publics flamands - Jeunesse
EJ 7. (111)	Soutien de projets pour les jeunes dans le cadre du plan stratégique pour la jeunesse.	Communauté germanophone
EJ 8. (112)	Encourager les gestionnaires de logements sociaux et des maison d'hébergement à accorder une attention particulière aux demandes de jeunes LGBT.	Région wallonne
M 1. (113)	Attention accordée à la conception de l'égalité des chances des groupes cibles dans les médias.	Pouvoirs publics flamands – Égalité des chances
SP 1. (114)	La normativité hétérosexuelle est considérée dans le cadre du fonctionnement « open sportclub ».	Pouvoirs publics flamands – Sport
SP 2. (115)	La brochure 'Transgender in de sport' sera adaptée à la nouvelle Loi pour des personnes transgenres.	Pouvoirs publics flamands - Sport

## ABRÉVIATIONS UTILISÉES

ARC: Aids Referentie Centra

DSD: Disorders/Differences of Sex Development

EVRAS: Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

IDAHOT: Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

IEFH: Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

HSH: Les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes

LGBTI: lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres et personnes intersexuées/DSD<sup>43</sup>

## DÉFINITIONS

Les définitions suivantes correspondent le plus souvent possible aux définitions de travail de l'ONU<sup>44</sup> ou du législateur interne<sup>45</sup>.

**L'identité de genre** Fait référence à l'expérience intime et personnelle d'une personne par rapport à son genre. Celle-ci peut correspondre ou non avec le sexe reconnu à la naissance.

**L'expression de genre** Fait référence à la manière dont la personne exprime son identité de genre (vêtements, langage, comportement etc.) et à la manière dont les autres la perçoivent.<sup>46</sup>

**Intersexué/DSD** Les personnes intersexuées/DSD sont nées avec une anatomie reproductive ou sexuelle ou des chromosomes qui ne semblent pas correspondre aux notions biologiques types de l'homme ou de la femme. C'est un terme générique pour plusieurs variations biologiques qui ne sont parfois pas visibles, sont parfois visibles dès la naissance et sont parfois visibles à partir de la puberté et qui ne requièrent parfois pas d'intervention, requièrent parfois une intervention médicale et requièrent parfois une intervention esthétique. Les enfants recevant dès leur naissance un des deux genres, les personnes intersexuées/DSD s'identifient parfois et parfois pas à ce genre reconnu. L'abréviation « DSD » renvoie à *disorder/differences of sex development*. Généralement, ce terme est utilisé dans un contact médical. Afin de respecter toutes les visions relatives à cette terminologie, ce plan d'action combine les termes intersexuée/DSD.<sup>47</sup>

**Homosexuel** Terme générique pour les gays (hommes qui se sentent attirés physiquement, romantiquement ou émotionnellement par les hommes) et les lesbiennes (femmes qui se sentent attirées physiquement, romantiquement ou émotionnellement par les femmes).

Bisexuel (personnes qui se sent attirés physiquement, romantiquement ou émotionnellement par les hommes et les femmes).

**Homophobie** Expression directe ou indirecte de discrimination, rejet, exclusion et violence contre des groupes ou des pratiques sur base de l'expression ou du comportement s'écartant des stéréotypes de notre société selon le critère de l'orientation sexuelle.

Transphobie	Expression directe ou indirecte de discrimination, rejet, exclusion et violence contre des groupes ou des pratiques sur base de l'expression ou du comportement s'écartant des stéréotypes masculins ou féminins de notre société selon le critère de l'identité de genre ou de l'expression de genre.
Transgenre	Les personnes transgenres ont une identité de genre ou une expression de genre qui diffère de leur genre reconnu à la naissance et des attentes qui existent en la matière. <sup>48</sup> Il s'agit d'un terme générique pour plusieurs formes de diversité de genre, dans le cadre desquelles certaines personnes vivent de manière provisoire ou en permanence selon un genre déterminé et dans le cadre des quelles certaines personnes choisissent de subir (certaines) interventions médicales ou de suivre (certains) traitement médicaux afin d'adapter leur corps, tandis que d'autres choisissent de ne pas le faire.

## REMERCIEMENTS

Ce plan a vu le jour grâce à une collaboration extrêmement étroite entre les différentes cellules stratégiques et administrations compétentes à tous les niveaux. Nous voulons les remercier pour leur implication et leur motivation dans la volonté de faire face à la discrimination et à la violence que subissent les personnes LGBTI, à tous les niveaux et dans tous les domaines politiques. Des remerciements particuliers vont à la Cellule égalité des chances pour son soutien dans la réalisation de ce plan d'action. Ensuite, nous remercions également toutes les organisations de terrain qui ont communiqué leurs priorités et ont offert leur collaboration lors de la consultation de terrain du 27 juin 2016. Nous remercions en particulier çavaria qui a lancé le plan d'action et nous a ainsi mis sur la bonne voie. Nous remercions également Arc-en-Ciel Wallonie, Rainbow House Brussels et Transgender Infopunt pour leurs remarques concernant le plan. Enfin, nous aimerions remercier Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour leur expertise, leurs remarques et leur enthousiasme à toute épreuve dans leur combat quotidien pour les droits des personnes LGBTI.

Merci!

## NOTES DE FIN DE PAGE

- <sup>1</sup> « Plan d'action bruxellois relatif à l'Orientation Sexuelle et l'Identité et l'Expression de Genre », voir : <http://equal.brussels/plan-d-action-interfederal-2015-2019> et le Horizontaal Gelijkekansenbeleid de la Flandre <http://www.gelijkekansen.be/Portals/GelijkeKansen/OCM/Vlaams-Horizontaal-Gelijkekansenbeleidsplan.pdf>.
- <sup>2</sup> Le classement ILGA indique dans quels pays en Europe les personnes LGBTI jouissent du traitement le plus égalitaire par rapport au reste de la population : <https://rainbow-europe.org/country-ranking>.
- <sup>3</sup> UNIA, Rapport annuel 2016, <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/rapport-annuel-2016>.
- <sup>4</sup> M. HOOGHE, C. MEEUSEN, Homophobia and the Transition to Adulthood: A Three Year Panel Study among Belgian Late Adolescents and Young Adults, 2008-2011, *Journal of Youth and Adolescence* 2012, nr. 41.
- <sup>5</sup> FRA, European Union lesbian, gay, bisexual and transgender survey 2014, <http://fra.europa.eu/en/publication/2014/eu-lgbt-survey-european-union-lesbian-gay-bisexual-and-transgender-survey-main>.
- <sup>6</sup> M. DIERCKX, J. MOTMANS, P. MEIER, Mesure d'attitudes en matière de sexisme, d'homophobie et de transphobie. Beyond the Box », <http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/BB%20Synthese%20FR.pdf>
- <sup>7</sup> L. D'Haese, *Geweld tegenover holebi's, Steunpunt Gelijkekansenbeleid*, 2014, <http://www.gelijkekansen.be/Portals/GelijkeKansen/Onderzoek/Nieuw%20Onderzoek/Geweld-tegenover-Holebis-II-tussentijdsrapport-2014-Lies-dHaese-130514-bvl.pdf>.
- <sup>8</sup> H. Huysentruyt, *Le contexte de la violence homophobe dans l'espace public*, Steunpunt Gelijkekansenbeleid, 2014, <http://www.gelijkekansen.be/Portals/GelijkeKansen/Onderzoek/Nieuw%20Onderzoek/Le-contexte-de-la-violence-homophobe-Heleen-Huysentruyt-240215-bvl.pdf>.
- <sup>9</sup> RUUD KOOPMANS (2015) Religious fundamentalism and hostility against outgroups: A comparison of muslims and christians in western europe, *journal of ethnic and migration Studies*, 41:1, 33-57, doi: 10.1080/1369183x.2014.935307
- <sup>10</sup> G. KEPPENS, J. SIONGERS, B. SPRUYT, F. VAN DROOGHENBOECK (2017) “ Religious Quest Orientation and Anti-Gay Sentiment: Nuancing the Relationship Between Religiosity and Negative Attitudes Toward Homosexuality Among Young Muslims and Christians in Flanders”, *Journal for the Scientific Study of Religion* (2017) 00(00):1–14
- <sup>11</sup> C. Closon, J. VAN DER LINDEN, *Rapport de l'enquête sur les discriminations au travail dues à l'orientation sexuelle et les identités de genre*, Centre de Recherche en Psychologie du de Travail et de la Consommation, ULB, 2014, [https://cavaria.be/sites/default/files/synthese\\_des\\_resultats\\_de\\_l'enquete\\_sur\\_les\\_discriminations\\_au\\_travail\\_-\\_lgbt.pdf](https://cavaria.be/sites/default/files/synthese_des_resultats_de_l'enquete_sur_les_discriminations_au_travail_-_lgbt.pdf).
- <sup>12</sup> European Commission, *Discrimination in the EU in 2015* [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_en.htm).
- <sup>13</sup> Statistiek Vlaanderen, *SCV-survey Sociaal-culturele verschuivingen in Vlaanderen*, <http://www.statistiekvlaanderen.be/survey-scv-survey>
- <sup>14</sup> J. MISSIAEN, H. SEYNAEVE, *Onderzoek naar het psychisch welzijn van Vlaamse holebi's en/of transgender personen*, Masterproef UGent, Aj. 2015-16, [http://www.vlesp.be/pdf/08112016-151044-Masterproef\\_LGBT\\_Studie\\_Jana%20Missiaen%20en%20Heiderike%20Seynaeve.pdf](http://www.vlesp.be/pdf/08112016-151044-Masterproef_LGBT_Studie_Jana%20Missiaen%20en%20Heiderike%20Seynaeve.pdf)
- <sup>15</sup> UNIA, *Rapport de recherche iVox, l'Homophobie en Belgique 2016*, [https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/Sondage\\_FR\\_perception\\_homosexualit%C3%A9\\_-\\_iVOX\\_.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/Sondage_FR_perception_homosexualit%C3%A9_-_iVOX_.pdf).
- <sup>16</sup> UNIA, *Sondage d'Unia sur l'acceptation des homo/bisexuels : une évolution positive des mentalités même si des progrès restent à faire*, 2017, <https://www.unia.be/fr/articles/sondage-dunia-sur-lacceptation-des-homo-bisexuels-une-evolution-positive-des-mentalites-meme-si-des-progres-restent-a-faire>.
- <sup>17</sup> FWB, ULB – STRIGES, *Etat des lieux de l'adoption tant par des couples, des hommes et des femmes seul-e-s que par des couples gays et lesbiens en fédération Wallonie-Bruxelles*, 2016-2017.
- <sup>18</sup> STATISTIEK VLAANDEREN, “VRIND 2016 Vlaamse Regionale Indicatoren”, <https://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vrind-2016-vlaamse-regionale-indicatoren>
- <sup>19</sup> IEFH, communiqué de presse *50 % de plaintes en plus pour des discriminations liées au genre en 2016*, [http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/cp\\_discrimination\\_de\\_genre\\_30.05.2017.pdf](http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/cp_discrimination_de_genre_30.05.2017.pdf).
- <sup>20</sup> J. Motmans, *Geweldervaringen van transgender personen in België*, Steunpunt Gelijkekansenbeleid, 2015, [http://www.steunpuntgelijkekansen.be/wp-content/uploads/Geweldervaringen\\_van\\_trans\\_personen\\_in\\_Belgie\\_2015.pdf](http://www.steunpuntgelijkekansen.be/wp-content/uploads/Geweldervaringen_van_trans_personen_in_Belgie_2015.pdf).

- <sup>21</sup> J. MISSIAEN, H. SEYNAEVE, *Onderzoek naar het psychisch welzijn van Vlaamse holebi's en/of transgender personen*, Masterproef UGent, Aj. 2015-16, [http://www.vlesp.be/pdf/08112016-151044-Masterproef\\_LGBT\\_Studie\\_Jana%20Missiaen%20en%20Heiderike%20Seynaeve.pdf](http://www.vlesp.be/pdf/08112016-151044-Masterproef_LGBT_Studie_Jana%20Missiaen%20en%20Heiderike%20Seynaeve.pdf)
- <sup>22</sup> Statistiek Vlaanderen, *SCV-survey Sociaal-culturele verschuivingen in Vlaanderen*, <http://www.statistiekvlaanderen.be/survey-scv-survey>
- <sup>23</sup> Statistiek Vlaanderen, communiqué de presse *SCV-survey meet voor het eerst de houding tegenover transgenders*, <https://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/scv-survey-meet-voor-het-eerst-de-houding-tegenover-transgenders>
- <sup>24</sup> Loi du 10 mai 2007 relative à la transsexualité, MB 11 juillet 2007.
- <sup>25</sup> IEFH, *Personnes transgenres en Belgique. Données issues du Registre national*, 2017 [http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/trans\\_cijfers\\_rijksregister\\_2017\\_fr.pdf](http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/trans_cijfers_rijksregister_2017_fr.pdf)
- <sup>26</sup> European Commission, "Discrimination in the EU in 2015", [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_en.htm).
- <sup>27</sup> STEPSTONE, *Expérience des personnes Transgenres au travail*, [https://www.stepstone.be/wp-content/uploads/stepstone\\_FR\\_low.pdf](https://www.stepstone.be/wp-content/uploads/stepstone_FR_low.pdf).
- <sup>28</sup> M. DIERCKX, D. MORTELMANS, J. MOTMANS EN G. T'SJOEN, 2015, "Gezinnen in transitie. De invloed van een transgender ouder op het algemeen welzijn van het kind." Steunpunt Gelijkekansenbeid, 2015 <http://www.steunpuntgelijkekansen.be/wp-content/uploads/GEZINNEN-IN-TRANSITIE-2015-Dierckx-bvl.pdf>.
- <sup>29</sup> Voir:  
[https://www.uantwerpen.be/popup/kalenderonderdeel.aspx?calitem\\_id=5678&c=LANDP32&n=220001](https://www.uantwerpen.be/popup/kalenderonderdeel.aspx?calitem_id=5678&c=LANDP32&n=220001).
- <sup>30</sup> N. Callens, J. Motmans, C. Longman, *Terminologie en zorg- discours m.b.t. Differences of Sex Development (DSD)/intersekse in België*, Rapport d'enquête sur demande du secrétariat d'État à l'Égalité des chances, 2016.
- <sup>31</sup> Council of europe commissioner for human rights, "Human Rights and intersex people", <https://rm.coe.int/16806da5d4>, p. 43.
- <sup>32</sup> N. CALLENS, C. LONGMAN, J. MOTMANS, "Intersekse/DSD in Vlaanderen", p. 38.
- <sup>33</sup> N. Callens, J. Motmans, C. Longman, *Terminologie en zorg- discours m.b.t. Differences of Sex Development (DSD)/intersekse in België*, Rapport d'enquête sur demande du secrétariat d'État à l'Égalité des chances, 2016; N. Callens, C. Longman, J. Motmans, "Intersekse/DSD in Vlaanderen", p.38.
- <sup>34</sup> IEFH, *Transgender personen in België die een wijziging van de officiële geslachtsvermelding aanvragen – 2017*, [http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/trans\\_cijfers\\_rijksregister\\_2017\\_fr.pdf](http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/trans_cijfers_rijksregister_2017_fr.pdf).
- <sup>35</sup> STEPSTONE, *Expérience des personnes Transgenres au travail*, [https://www.stepstone.be/wp-content/uploads/stepstone\\_FR\\_low.pdf](https://www.stepstone.be/wp-content/uploads/stepstone_FR_low.pdf).
- <sup>36</sup> FRA, *European Union lesbian, gay, bisexual and transgender survey 2014*, <http://fra.europa.eu/en/publication/2014/eu-lgbt-survey-european-union-lesbian-gay-bisexual-and-transgender-survey-main>.
- <sup>37</sup> C. CLOSON, J. VAN DER LINDEN, *Rapport de l'enquête sur les discriminations au travail dues à l'orientation sexuelle et les identités de genre*, Centre de Recherche en Psychologie du de Travail et de la Consommation, ULB, 2014, [https://cavaria.be/sites/default/files/synthese\\_des\\_resultats\\_de\\_lenquete\\_sur\\_les\\_discriminations\\_au\\_travail\\_-\\_lgbt.pdf](https://cavaria.be/sites/default/files/synthese_des_resultats_de_lenquete_sur_les_discriminations_au_travail_-_lgbt.pdf).
- <sup>38</sup> Nous tenons à souligner que de nombreuses mesures politiques flamandes plus générales visent également à contribuer à la participation au travail des personnes LGBTI. Par exemple, il existe la possibilité de solliciter des financements via le portefeuille PME pour élaborer des plans de diversité ou d'autres campagnes orientées vers les RH, une campagne axée sur le talent, des collaborations avec différents partenaires (structurels et/ou FSE) pour introduire une mentalité axée sur les talents.
- <sup>39</sup> « Le genre dans la Coopération belge au développement », <https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Le-genre-dans-la-Cooperation-belge-au-developpement.pdf>.
- <sup>40</sup> Scottish Transgender Alliance, *Transgender experiences in Scotland. Research summary. Key research findings of the Scottish Transgender Alliance survey of transgender people living in Scotland*, March 2008.
- <sup>41</sup> La mission et les valeurs du réseau .beproud! font l'objet d'une description plus détaillée ici : [https://fedweb.belgium.be/fr/a\\_propos\\_de\\_l\\_organisation/administration\\_federale/mission\\_vision\\_valeurs/Egalite\\_des\\_chances\\_et-1](https://fedweb.belgium.be/fr/a_propos_de_l_organisation/administration_federale/mission_vision_valeurs/Egalite_des_chances_et-1).
- <sup>42</sup> FEDASIL, un premier rapport de synthèse de cette étude est disponible sur : [https://www.fedasil.be/sites/default/files/content/download/files/rapport\\_synthese\\_personnes\\_vulnerables\\_2016\\_1.pdf](https://www.fedasil.be/sites/default/files/content/download/files/rapport_synthese_personnes_vulnerables_2016_1.pdf).

---

<sup>43</sup> Nous avons choisi d'utiliser l'abréviation « LGBTI » parce que c'est celle que des institutions européennes, la Commission européenne par exemple, utilisent. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et l'organisation internationale IGLA utilise cette abréviation.

Ce Plan d'action interfédéral reprend des actions concernant les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et personnes intersexe/DSD.

<sup>44</sup> UNHCR, *Guidelines on International Protection No. 9: Claims to Refugee Status based on Sexual Orientation and/or Gender Identity within the context of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or its 1967 Protocol relating to the Status of Refugees*, 23 octobre 2012, HCR/GIP/12/01, <http://www.refworld.org/docid/50348afc2.html>.

<sup>45</sup> Projet de loi modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en vue de l'étendre à l'identité de genre et l'expression de genre, *Doc. parl.* Chambre 2013-14, n° 53-3483/1, <http://www.dekamer.be/flwb/pdf/53/3483/53K3483001.pdf>.

<sup>46</sup> Les définitions d'identité de genre et d'expression de genre sont issues des préparations parlementaires du projet de loi modifiant la loi du 10 mai 2007 portant sur la lutte contre la discrimination entre les hommes et les femmes en vue de l'étendre à l'identité de genre et à l'expression de genre. *Doc. parl.* Chambre 2016-2017, n° 3483/001.

<sup>47</sup> N. Callens, J. Motmans, C. Longman, *Terminologie en zorg- discours m.b.t. Differences of Sex Development (DSD)/intersekse in België*, Rapport d'enquête sur demande du secrétariat d'État à l'Égalité des chances, 2016.

<sup>48</sup> IEFH, *Guide d'accompagnement pour les personnes trans au travail*, 2016, [http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/guide\\_daccompagnement\\_pour\\_les\\_personnes\\_trans\\_au\\_travail](http://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/guide_daccompagnement_pour_les_personnes_trans_au_travail).